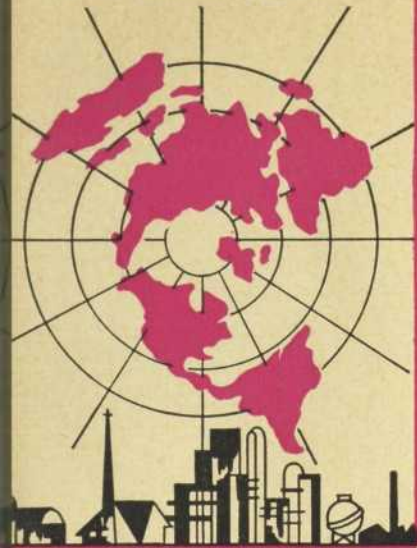


OCTOBRE 1962

MONTREAL



Relations

REVUE DU MOIS

N° 262

NUMÉRO
SPÉCIAL

Le Concile

- | | |
|---|--|
| I. Notre Concile | VII. Le Concile et
le Droit canon |
| II. L'Église et l'État | |
| III. Paradoxes du Concile | VIII. Le Concile et
l'Écriture |
| IV. Chrétiens d'Orient et
chrétiens d'Occident | |
| V. Ce qu'un laïc attend
du Concile | IX. Le Concile et
la liturgie |
| VI. Le mariage et le Concile | X. Dossier sur
le Concile |

50¢

SOMMAIRE

Octobre 1962

Articles

NOTRE CONCILE	S. Exc. Mgr Sebastiano Baggio	263
L'ÉGLISE ET L'ÉTAT	Richard Arès	264
PARADOXES DU CONCILE	Luigi d'Apollonia	267
CHRÉTIENS D'ORIENT ET CHRÉTIENS D'OCCIDENT: LA RÉCONCILIATION EST-ELLE PROCHAINE?	Paul Mailleux	269
CE QU'UN LAÏC ATTEND DU CONCILE	Jean Lacroix	272
LE MARIAGE ET LE CONCILE	Jules Paquin	274
LE CONCILE ET LE DROIT CANON	Louis C. de Léry	276
LE CONCILE ET L'ÉCRITURE	Julien Harvey	278
LE CONCILE ET LA LITURGIE	Gérard Mercier	281

Dossier sur le Concile 283

I. *La préparation du Concile.* — II. *Les questions à traiter.*
— III. *Une petite histoire des conciles.*

Au service du français: *Plaire et faire plaisir.* 288

Au fil du mois 288

Le 3^e Congrès de Spiritualité. — Une dernière preuve?

Les livres 290

Notes bibliographiques 296

Relations

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,
Irénee DESROCHERS.

Collaborateurs: Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL,
Émile BOUVIER, Joseph LEDIT.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Tirage: Clarence DONTIGNY.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité:

Robert Dumouchel du Service de Publications Seg, Limitée,
3305, rue Masson, Montréal-36, RAYmond 5-2491.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin,
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Télé-
phone: DUpont 7-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par
année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de
l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés
dans le Canadian Index, publication de l'Association canadienne
des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et
l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.



AMÉLIOREZ VOTRE CONDITION...

en suivant le COURS DE PRÉPARATION AUX AFFAIRES donné le soir par des professeurs de grande
expérience, à

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Si vous travaillez, vous pouvez tout de même acquérir un diplôme en 3 à 5 années d'études :

- a) *Section générale* — 3 ans — diplôme d'études commerciales
- b) *Section comptable* — 5 ans — diplôme de comptabilité et préparation aux examens d'admission
à l'Institut des comptables agréés (C. A.) de la province
- c) *Options diverses* — vous permettant d'obtenir des certificats en correspondance commerciale
anglaise et en langues étrangères (italien, espagnol, allemand).

N. B. — Vous pouvez aussi suivre les cours de votre choix à titre d'élève libre.

Pour obtenir tous renseignements et prospectus, adressez-vous au Secrétaire général

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

535, AVENUE VIGER — Montréal.

VI. 2-3486

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

LE SÉMINAIRE
DES
TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières

Les Ursulines

TROIS-RIVIÈRES

*Les Ursulines
de Québec*

QUÉBEC

Les Petites
Franciscaines
de Marie

DOLBEAU

**La Congrégation
Notre-Dame**

Alma

**L'Hôtel-Dieu-
du-Sacré-Cœur**

DOLBEAU

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

**LE COLLÈGE
SAINT-EDOUARD**

CHICOUTIMI

L'HÔTEL-DIEU SAINT-MICHEL

ROBERVAL

Les Soeurs de Saint-Paul-de-Chartres

Maison Provinciale

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

NOTRE CONCILE

S. Exc. Mgr Sebastiano BAGGIO
délégué apostolique au Canada

ON ME FAIT L'HONNEUR de me confier l'article liminaire de ce numéro de *Relations* consacré au deuxième concile œcuménique du Vatican. Il y a quelque temps, la piété d'un groupe de pèlerins réunis au sanctuaire des Martyrs-Canadiens pour répondre à l'appel du Pape à se préparer, par la prière, au Concile me suggérait une réflexion qui semble condenser le message du Délégué apostolique en cette vigile devenue si profondément consciente et réfléchie.

Je disais :

« Environ quatre-vingt-dix prélats partiront bientôt du Canada afin de siéger avec les quelques trois mille Pères du Concile, dans la nef centrale de la basilique Saint-Pierre. Ils apporteront avec eux le pouvoir ineffable du magistère ecclésiastique dont ils sont revêtus, le trésor de leur expérience et de leur sollicitude pastorale, l'écho des vœux et des inquiétudes du clergé, des religieux et des fidèles confiés à leur sollicitude, du peuple canadien enfin, dont ils sont une partie si éminente. Mais je suis sûr qu'ils apporteront au Concile œcuménique un immense capital de prières, d'œuvres de charité et de pénitence, par lesquelles les catholiques du Canada se feront un privilège de participer de façon intime et substantielle au témoignage sans précédent que l'Église catholique se prépare à rendre devant le monde entier à son divin Fondateur et Chef, Jésus-Christ. »

Ce Concile a germé et s'est épanoui dans la prière, comme une rose à la lumière du soleil. Il semble que le Pape ne tienne à rien autant, durant toute la période préparatoire, qu'à assurer à son concile cette dense atmosphère surnaturelle. C'est le thème qui revient

dans tous ses écrits, ses discours, ses conversations. Il insiste pour que tous prennent personnellement conscience de leur obligation de participer à cette supplication catholique. Évêques et religieuses, clergé et séminaristes, malades et jeunes gens, moines et hommes d'action, tous ont une tâche spécifique à remplir dans cette immense opération qui fait de l'Église militante une Église en prières. Avant tout, il s'est disposé à la plus grande entreprise de son pontificat par une semaine de recueillement et de prières.

Nous pouvons avoir la naïveté de croire que nous agissons seuls quand nous mettons nos satellites en orbite et les rendons dociles à notre contrôle, ou quand nous réussissons à isoler et à désarmer les bacilles de maladies qui frappaient de terreur les générations passées, ou quand une heureuse planification de l'économie et de l'instruction marque un recul de la misère et de l'ignorance. Les optimistes les plus enthousiastes ne s'imagineront jamais que nous pouvons par nous-mêmes donner une impulsion décisive au développement de la foi dans le cœur des hommes et au triomphe de la vérité, que nous pouvons redonner vigueur à la vertu dans la lutte contre le mal, à l'unité des croyants, à la paix et au salut du monde. Tels sont au palier universel les buts du Concile œcuménique; ils deviennent concrets dans leur formulation en termes de catéchisme. Ce sont des objectifs qui mettent le Concile sur la frontière du divin et de l'humain, au seuil du mystère. Ils seront donc une réalité dans la mesure où l'action des hommes appelés à la responsabilité de les réaliser sera secondée et fécondée par la grâce du Saint Esprit. Puisque le Concile veut être une nouvelle Pentecôte, il faut rétablir dans l'Église le climat de la première

Pentecôte, que les *Actes des Apôtres* nous décrivent comme un climat de prière assidue et persévérante, avec Marie, Mère de Jésus.

Le même livre des *Actes* rapporte la formule des délibérations du Concile apostolique de Jérusalem : « Il a plu à l'Esprit Saint et à Nous. » Celui qui sciemment ou par ignorance ou par distraction négligerait la présence de cet invisible Protagoniste du Concile ne peut exprimer que des jugements bornés ou faux. Aussi avons-nous déjà vu des sceptiques, des mécontents et des désillusionnés par anticipation. La véritable attitude est celle de l'humilité et de l'espérance. D'une espérance raisonnable et confiante car, tous — du Souverain Pontife jusqu'au dernier des fidèles — nous avons fait tout ce qui était humainement possible pour en assurer le succès, certainement plus que pour aucun autre des vingt conciles qui ont précédé celui-ci. Cette généreuse préparation est déjà un passage extraordinaire du Seigneur au milieu de son Église, et un insigne témoignage qu'Elle lui a rendu.

Les articles annoncés au frontispice de ce numéro comprennent les sujets principaux sur lesquels une opinion publique éveillée et instruite a intérêt à se renseigner plus profondément. Les auteurs sont des

spécialistes. On ne s'attend pas à ce que le Délégué apostolique le soit ; il peut donc considérer sa tâche finie et prendre le chemin de Rome, pour se réunir aux autres Pères du Concile, comme titulaire de l'antique siège d'Éphèse.

Le terme du Père est aussi suggestif que précis. On a parlé ou écrit de délégués, ou de représentants envoyés au Concile, en se servant de la terminologie habituelle des assemblées ou des Congrès. Les Évêques représentent sans doute au Concile leurs Églises respectives, mais c'est en vertu d'un mandat reçu de Dieu, par l'entremise du Vicaire du Christ. Tout évêque sera l'époux qui agit et délibère au nom de son épouse mystique, le père qui porte en son cœur les intérêts de sa famille spirituelle. Le Concile met en évidence le fait que l'Église n'est pas une société d'égaux, où la multitude délègue et circonscrit les pouvoirs de ses représentants, mais une hiérarchie, à l'image de la famille naturelle, où la représentation est antérieure à la volonté des membres et naît de la fonction même de l'autorité. A la racine de l'une et de l'autre, il y a une préordination divine, un sacrement. Cette considération, elle aussi, peut aider à évaluer la transcendance de cette heure œcuménique et à la vivre plus intensément.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Richard ARÈS, S. J.

SELON LE BULLETIN DE PRESSE DU CONCILE, la Commission centrale préparatoire a étudié, entre autres choses, lors de sa septième session, la question de la liberté de religion et celle des rapports entre l'Église et l'État. Voilà certes deux questions d'importance capitale à la fois pour l'Église et pour le monde moderne. Les vives controverses et les discussions interminables auxquelles ont donné lieu les dernières élections présidentielles aux États-Unis démontrent à l'évidence que la position catholique sur ces deux points est loin d'être toujours clairement comprise. Certains mêmes y voient l'un des premiers obstacles d'ordre pratique auxquels se heurte toute tentative de rapprochement de la part des autres confessions chrétiennes. Aussi n'est-il pas douteux qu'une œuvre des plus utiles serait achevée si, sur ces deux questions, tellement connexes qu'on peut les considérer comme les deux éléments d'un seul et même problème, le Concile apportait les précisions et les éclaircissements nécessaires.

Sur l'une ou l'autre question, d'innombrables études ont paru en ces derniers temps. Mon intention n'est pas de les reprendre ou de les compléter, ni même de les résumer. Je voudrais simplement montrer que, de nos jours, une perspective nouvelle s'ouvre qui nous permet et même nous invite à envisager différemment ce double problème, aussi vieux que le christianisme.

Et d'abord un mot de la perspective ancienne.

I. — LA PERSPECTIVE ANCIENNE

S'il me fallait caractériser d'un mot la perspective qui a prévalu habituellement jusqu'ici dans la manière d'envisager les rapports de l'Église et de l'État, j'emploierais l'épithète « souverainiste ». Je veux dire par là qu'on s'est accoutumé à considérer le problème comme d'abord et presque uniquement *celui des rapports entre deux souverains*, indépendants et absolus, avec la conviction que, une fois ces deux pouvoirs d'accord, tout le reste serait réglé par surcroît. En d'autres termes, on voyait la solution du problème dans une perspective de *conférence au sommet* : le pape et l'empereur, le pape et les divers monarques ou chefs d'État.

La doctrine officielle, d'ailleurs, favorisait le maintien d'une pareille perspective. Il existe, affirmait-elle, deux sociétés parfaites, indépendantes l'une de l'autre, qui se partagent la souveraineté sur les affaires humaines : l'Église, sur les choses célestes, l'État, sur les choses terrestres. Comme leur autorité s'exerce sur les mêmes personnes, ces deux sociétés doivent nécessairement entrer en rapports l'une avec l'autre, mais ces rapports s'établiront par la tête, par le sommet : ce seront des rapports de Puissance à Puissance et il en naîtra des accords bilatéraux, des concordats, des engagements de droit public qui sauvegarderont et mettront en relief la souveraineté des parties.

Dans cette perspective « souverainiste », le premier et principal problème à résoudre sera celui de déterminer aussi exactement que possible les droits et les devoirs des deux *Puissances*, des deux *Autorités*, de savoir, par exemple, si l'une est subordonnée à l'autre, ou si l'Église a un pouvoir direct ou indirect sur le temporel, ou encore, si l'État peut régir en quelque manière le spirituel, ou enfin si, dans les domaines communs, la compétence de l'État doit l'emporter sur l'autorité de l'Église.

Dans une pareille perspective, encore, on distinguera entre l'État catholique ou chrétien et l'État non catholique ou non chrétien. Dans le premier cas, on parlera de la *thèse* et on revendiquera l'union de l'Église et de l'État; dans le second, on parlera de l'*hypothèse* et l'on se résignera à une séparation entre l'Église et l'État. Le problème est, en somme, toujours envisagé du point de vue des Pouvoirs: ce sont eux qu'il faut avant tout mettre d'accord, c'est leur collaboration qui constitue la nécessité primordiale.

Telle est, en ses grandes lignes, la perspective qui a le plus souvent prévalu jusqu'ici dans l'étude du problème des rapports entre l'Église et l'État. Je ne soutiens pas qu'elle est fautive ou à rejeter; j'avance simplement qu'elle me paraît de moins en moins en accord avec la marche des événements et l'évolution des idées et qu'en conséquence il serait imprudent de s'y cramponner et de la défendre à tout prix, comme s'il n'existait pas une autre manière, plus féconde et plus éclairante aujourd'hui, d'envisager ce même problème.

II. — LA PERSPECTIVE NOUVELLE

Je qualifierais volontiers cette perspective nouvelle de *personnaliste*. Je m'explique. Nous vivons une époque qui magnifie, du moins en théorie sinon toujours en pratique, les droits de l'homme, la dignité de la personne humaine. A la suite de la deuxième guerre mondiale, les Nations Unies ont proclamé leur Déclaration universelle des Droits de l'homme et beaucoup d'États particuliers ont suivi leur exemple. Par la voix des souverains pontifes, l'Église, de son côté, n'a cessé, surtout en ces derniers temps, d'exalter et de défendre ces droits et cette dignité. L'homme, répète-t-elle sans se lasser, doit être considéré comme le principe, le sujet et la fin de toute vie sociale, et il faut faire en sorte que la société le traite en tout, non comme un objet, un instrument, un rouage, mais comme une personne, c'est-à-dire comme un être libre et responsable, comme un sujet de droits et de devoirs, comme un agent dont le principe d'action est interne, autonome et infiniment respectable, qui, de ce fait, exige de participer activement à l'accomplissement de son destin, tant social qu'individuel.

De cette affirmation sans cesse répétée qui a fini par prendre place dans la conscience universelle, du moins dans la conscience du monde occidental, découlent des conséquences extrêmement importantes, dont deux nous intéressent particulièrement ici, parce qu'elles concernent, la première, la constitution interne de l'Église et de l'État, la seconde, leurs rapports mutuels.

La première conséquence de cette mise en vedette comme en valeur de la personne humaine, de sa dignité et de son rôle, a été de déplacer l'accent qui jusqu'alors reposait presque exclusivement sur la Puissance dans l'État et sur la Hiérarchie dans l'Église, en un mot sur les gouvernants. Pour ce qui est de l'État, l'évolution est patente.

De plus en plus, l'on admet la distinction entre l'État et la société et l'on accorde de l'importance à la voix du peuple; de plus en plus, l'on reconnaît que l'État, en tant qu'organe suprême de direction et de gouvernement, tient du peuple sa légitimité et sa vitalité; de plus en plus enfin, l'on se rend compte que le peuple ne peut vraiment jouer le rôle politique que le régime démocratique, par exemple, exige de lui que s'il se compose de citoyens pleinement conscients de leurs droits et de leurs devoirs, qui par conséquent se considèrent responsables de la conduite des affaires de l'État.

A un rythme moins rapide et à un degré moins profond, une pareille évolution est en train de se produire dans l'Église. Il y a quelque temps encore, l'action de l'Église s'identifiait en quelque sorte à celle de la Hiérarchie; mais la naissance de l'Action catholique, le rôle toujours croissant des laïcs, l'admission d'une opinion publique dans l'Église, la reconnaissance explicite par Pie XII de la légitime application du principe de subsidiarité à la vie de l'Église font que maintenant la communauté des fidèles, le peuple chrétien s'exprime et agit à la fois avec une plus grande liberté et avec une plus vive conscience de ses responsabilités. En conséquence, il devient de moins en moins vrai d'identifier l'Église à la Hiérarchie et de définir la première par la seconde en laissant de côté le peuple chrétien. Parlant des laïcs, Pie XII affirmait, en effet, que, non seulement ils appartiennent à l'Église, mais qu'ils sont l'Église, laquelle, précisait-il en mettant l'accent à la base, n'est autre que « la communauté des fidèles sur la terre sous la conduite du Chef commun, le Pape, et des évêques en communion avec lui » (20 février 1946).

On comprend alors qu'une évolution de ce genre permette d'envisager dans une nouvelle perspective le problème des rapports entre l'Église et l'État. Il ne s'agit plus seulement des rapports entre deux Puissances, mais des rapports entre deux communautés, entre deux peuples, bien plus des rapports auxquels donne naissance dans une même personne son appartenance simultanée à deux communautés distinctes: l'une, politique, l'autre, religieuse. La perspective ancienne n'envisageait, en somme, les rapports qu'à un seul niveau; la perspective nouvelle permet de les considérer à un triple niveau: au niveau individuel des personnes, au niveau social des communautés ou des peuples, au niveau politique des gouvernants.

Le niveau individuel des personnes

Le problème se pose et doit recevoir sa solution d'abord au niveau des personnes. C'est le même homme, en effet, qui est à la fois citoyen de l'État et fidèle de l'Église; c'est à lui qu'il appartient, en premier lieu et dans la pratique, d'opérer la synthèse harmonieuse de ses droits et devoirs en tant que membre de l'une et l'autre société. Or, pour réussir dans une pareille entreprise, que lui faut-il d'abord et avant tout? Une seule chose, mais absolument nécessaire: la reconnaissance de ses droits primordiaux et de ses libertés fondamentales. Ordonné tout entier et par tout lui-même à Dieu, avant de l'être à la communauté politique, l'homme a, en particulier, le droit et le devoir de rendre à Dieu un culte, tant public que privé, et de pratiquer la religion que sa conscience lui présente comme vraie. Ce droit et ce devoir, l'État ne les crée pas, il les reconnaît; il n'a pas à en fixer le contenu, mais uniquement à en garan-

tir et à en faciliter l'exercice. Là où il en est ainsi, le problème des rapports entre l'Église et l'État a déjà reçu un commencement de solution. Au niveau individuel des personnes, en effet, rien n'empêche alors le citoyen qui est aussi membre d'une Église d'opérer, dans sa conscience, comme dans ses actes extérieurs, la distinction et l'accord nécessaires entre les deux sociétés dont il est membre; rien ne l'empêche, non plus, de travailler au bien de ces deux sociétés en se montrant, d'une part, excellent citoyen et, d'autre part, parfaitement fidèle à son Église.

Il y a, en outre, un grand avantage pour l'Église catholique à poser et à résoudre le problème d'abord à ce niveau. Elle apparaît alors moins préoccupée de se défendre elle-même et de s'assurer une position spéciale ou privilégiée que de défendre l'homme dans ses droits et dans ses libertés, que d'être elle-même fidèle à sa propre doctrine qui fait de la personne humaine le principe, le sujet et la fin de toute vie sociale. Sa position vaut alors pour tous les pays et pour tous les hommes, qu'ils soient catholiques ou non catholiques; c'est une position universaliste que peuvent adopter tous les défenseurs sincères de la personne humaine. Parlant de l'Église, Pie XII affirmait: « Qu'elle combatte pour conquérir ou défendre sa propre liberté, c'est encore pour la vraie liberté, pour les droits primordiaux de l'homme qu'elle le fait. » (25 septembre 1949.) La réciproque est aussi vraie: quand l'Église combat pour assurer les droits primordiaux de l'homme, le droit, par exemple, à la liberté religieuse, c'est, en définitive, sa propre liberté qu'elle défend ou conquiert.

Le niveau social des communautés

Résolu à ce premier niveau individuel des personnes, le problème des rapports entre l'Église et l'État aura bien des chances de l'être aussi au second niveau où il se pose, c'est-à-dire au niveau social des communautés ou des peuples. De quoi, en effet, l'Église, considérée en tant que communauté de fidèles, en tant que peuple chrétien, a-t-elle d'abord et avant tout besoin, sinon de la liberté d'exister comme telle, en tant que communauté, de la liberté d'organiser et de vivre sa vie religieuse selon ses exigences internes et ses propres lois? La liberté de religion que l'État moderne reconnaît et proclame pour les individus vaut aussi pour les groupes, les associations et les communautés; en s'en réclamant, l'Église se place sur le terrain du droit commun et n'exige pour elle-même aucune situation privilégiée. Mais cette liberté lui permet déjà d'accomplir sa tâche d'animatrice spirituelle de toute la société.

Dans une importante allocution, souvent citée, Pie XII a montré comment l'Église, en vivant au cœur de l'homme, contribue à édifier « la puissante armature de la communauté humaine ». Et il ajoutait aussitôt:

Sous cet aspect, les fidèles, et plus précisément les laïques, se trouvent dans la ligne la plus avancée de la vie de l'Église; par eux, l'Église est le principe vital de la société humaine. Eux, par conséquent, eux surtout, doivent avoir une conscience toujours plus nette, non seulement d'appartenir à l'Église, mais d'être l'Église... (20 février 1946.)

Tout comme il avait déjà reconnu au peuple un rôle nécessaire et primordial dans l'État (message de Noël 1944 sur la démocratie), Pie XII reconnaissait ici le rôle indispensable de la communauté des fidèles dans l'Église. Il

reconnaissait du même coup et officiellement que le problème des rapports entre l'Église et l'État ne pouvait plus se poser uniquement au niveau des Pouvoirs, tant politique qu'ecclésiastique, mais devait désormais trouver au moins une partie de sa solution au niveau social des communautés ou des peuples en cause dans l'une et l'autre société.

Le niveau politique des gouvernants

L'aspect le plus délicat du problème restera, sans doute, toujours celui des rapports entre les deux Pouvoirs. A ce niveau, en effet, l'Église sort du droit commun et elle se pose en institution tout à fait spéciale qui tient son autorité et ses pouvoirs directement du Christ, par conséquent d'une intervention directe de Dieu dans l'histoire. En tant que telle, elle ne peut accepter, du moins en principe, de se voir réduite au rang de simple groupement volontaire tenant de l'État ses droits et ses pouvoirs. Elle est d'un autre ordre, dans l'État tout en n'étant pas de l'État. Distincte de ce dernier, supérieure à lui quant à sa fin surnaturelle, elle n'en recherche pas moins sa collaboration, surtout là où une pareille collaboration s'est déjà développée au niveau social des communautés, c'est-à-dire entre la communauté catholique et la communauté civile d'un même territoire.

* * *

Maintes fois dans le passé, les droits du Pouvoir ecclésiastique ont été définis et proclamés, non seulement en eux-mêmes mais encore dans leurs rapports avec ceux du Pouvoir civil. Il y aurait, semble-t-il, peu d'avantage pratique à les proclamer de nouveau; même, le risque serait grand que l'Église apparaisse alors comme une sorte de forteresse intransigeante, repliée sur elle-même et plus préoccupée de faire valoir ses droits et ses pouvoirs que de servir et de sauver l'homme en détresse. Une proclamation, par contre, des droits primordiaux et des libertés fondamentales, tant de la personne humaine en général que des groupements religieux en particulier, serait aujourd'hui accueillie avec une immense faveur. Rien ne pourrait contribuer davantage à faire tomber une foule de préjugés, qu'entretiennent volontiers les gens qui croient que l'Église pratique une sorte de morale de situation: en minorité dans un pays, elle réclamerait la liberté au nom du droit commun, mais en majorité ailleurs, elle la refuserait aux autres au nom de son propre droit. Que ce soit là une grossière caricature de la vraie position de l'Église, rien ne le prouve mieux que son insistance actuelle sur la dignité de la personne humaine, sur le respect des consciences ainsi que sur la liberté de l'acte de foi.

En insistant, à son tour, sur ces mêmes principes, tout particulièrement sur leurs conséquences logiques et pratiques dans la vie en société, le Concile nettoierait l'atmosphère de bien des nuages et établirait un climat favorable au rapprochement avec les autres confessions religieuses. Du même coup, il aurait posé dans une perspective nouvelle le problème des rapports entre l'Église et l'État, et il l'aurait, sinon entièrement résolu — l'Église posera toujours des problèmes à l'État —, du moins débarrassé d'une bonne partie des obstacles qui s'opposent présentement à sa solution.

PARADOXES DU CONCILE

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

INSTITUTION ECCLÉSIASTIQUE, le concile œcuménique est une réunion de tous les évêques dans le but de faire face d'une manière particulière à une situation particulière. Le concile est convoqué, préparé et tenu sous l'autorité du pape qui doit en ratifier les actes et décrets. Ainsi à peu près l'établit le droit canon actuel.

Réalités historiques et humaines

A parcourir, toutefois, l'histoire des conciles, le plus impassible des lecteurs se frotte les yeux. A-t-il bien lu ? Les empereurs romains et byzantins convoquent les conciles, y président (sans jamais y voter) et en invalident purement et simplement les décisions ! A Éphèse, les principaux prélats se présentent avec leur garde du corps : saint Cyrille avec ses matelots d'Alexandrie ; Nestorien, avec des gladiateurs du cirque. Le concile se déroule dans le palais d'été de Constantin, le palais du pape à Rome, la basilique Saint-Pierre, sur les rives du Bosphore, du Rhône, de l'Arno, du lac de Constance ou du Tibre. Certains pères y viennent en grande pompe, d'autres sans suite aucune, un arrivera même avec deux vaches pour subsister jusqu'à la fin du concile. Certains sont des martyrs de la foi ; d'autres, des libertins. Tous les évêques du monde ? Parfois ils sont à peine deux cents, parfois quelques centaines, parfois ils viennent presque tous de l'Orient, et jamais, même au I^{er} Concile du Vatican, ils ne viennent tous. Ils discutent et se disputent, vident ou ne vident pas leurs controverses au milieu de rivalités politiques, religieuses, patriarcales et monacales, et s'enflamment d'un feu qui n'est pas toujours divin. A Trente, quand un évêque défend son idée avec une ardeur tout hispanique, il s'entend dire : « Croyez-vous que le concile se tient à Tolède ! » Au même concile, l'évêque Sanfelice tire, cette fois avec une impatience tout italienne, la barbe de son confrère, l'évêque Zanettino, et se voit sur-le-champ expulsé de la salle. Au Concile du Vatican, si l'on s'en tient à l'évêque Toulon de Nancy, les pères conciliaires semblaient s'adresser à l'assemblée, pistolet au poing. L'évêque Vérot de Savannah (Georgie), fatigué d'austères discussions abstraites et en voulant tout particulièrement aux leçons du bréviaire et aux commentaires mystiques de saint Augustin, est rappelé à l'ordre et réprimandé : on ne parle pas ainsi des pères de l'Église ; s'il veut plaisanter, ce n'est ni le temps ni le lieu. Et les évêques de s'écrier : « *Descendat !* Qu'il descende de la tribune ! » Ciel ! est-ce bien là une assemblée solennelle et universelle d'évêques réunis pour définir la vérité, corriger les erreurs, guérir les maux de l'Église et du siècle ?

Il faut se rappeler que l'Église n'a élaboré que peu à peu l'institution du concile œcuménique, telle que nous le connaissons, et que son trait essentiel n'est ni sa convocation, ni sa préparation, ni même sa tenue, mais la confirmation de ses actes et décrets par le pape, sans laquelle il n'y a pas de reconnaissance œcuménique. De plus, si étranges, pittoresques, drôles même à distance que puissent paraître les événements et le comportement occasionnel de certains pères, ils s'expliquent par la géographie, les moyens de communication, le climat historique, le tempérament, l'en-

thousiasme des théologiens pour leurs propres idées, et cette bonne vieille nature humaine héritée d'Adam, même par les saints et les lumières des conciles.

Aussi faut-il chercher ailleurs les vrais paradoxes du concile, dans le mystère même de l'Église qui continue l'incarnation et la rédemption du Christ à travers les âges : Église de sainteté, mais combattant les abus et se réformant sans cesse ; Église de vérité, mais approfondissant toujours sa doctrine inépuisable et en protégeant la pureté ; Église de constitution hiérarchique, mais procédant démocratiquement et perpétuellement stimulée par ce que Pie XII a appelé l'opinion publique.

Église de sainteté

La réforme intérieure a toujours été la préoccupation de l'Église. Ses conciles ne se limitent donc pas à défendre les grandes vérités trinitaires et christologiques, le Sacerdoce contre l'Empire, l'Église contre le rationalisme, le fidéisme, le panthéisme ; à expliquer et à définir la justification, la grâce, le péché originel, les sacrements, la primauté de Pierre ; à chercher la réconciliation avec les Grecs et la fin du schisme. De Nicée au I^{er} Concile du Vatican, les conciles votent de nombreux canons disciplinaires afin de mettre un terme aux abus dans l'Église et de renouveler l'esprit chrétien : interdiction de l'usure et de la simonie, ordination des prêtres et sacre des évêques, élection des papes et conclave, âge des évêques, mariage des prêtres, accumulation des prébendes, formation des clercs, visite des diocèses, loi de résidence, prédication, réception des sacrements, etc. Écoutez le cardinal Reginald Pole, cardinal-légat, s'adressant aux pères du Concile de Trente : « Devant le tribunal de la miséricorde divine, nous devons prendre, nous, les pasteurs, la responsabilité de tous les maux qui affligent le troupeau du Christ... non en un geste de générosité mais en un geste de justice... »

Ce besoin de renouvellement perpétuel ne saurait surprendre que ceux-là qui n'ont jamais compris que si l'Église est sainte en son fondateur et son Chef invisible, en son âme qui est l'Esprit Saint, en ses sacrements, sources de sainteté, elle est loin de l'être dans ses membres répandus sur toute la terre et qui, nés pécheurs, n'arrivent qu'en petit nombre à un haut degré de sainteté, parfois à la fin de leur vie.

En un sens profond, le pécheur est de chrétienté. Et la tâche de l'Église est de le sanctifier. Comme Jésus, dont le nom signifie Sauveur, l'Église est donnée pour sauver non les justes mais les pécheurs ; et comme le Verbe, elle aussi est humiliée par le corps qu'elle revêt dans l'histoire et qui n'apparaîtra sans tache, sans ride, immaculé et glorieux qu'au delà du temps. « O Dieu, qui purifiez votre Église... », telle est la prière du premier dimanche du Carême. Et celle du XV^e dimanche après la Pentecôte : « Que votre bonté constamment purifie et protège votre Église, Seigneur. » Rien d'étonnant que, dans l'encyclique *Ad Petri Cathedram* (3 juillet 1959), Jean XXIII parle d'une « adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins de notre temps » comme d'un des buts du II^e Concile du Vatican. Car même si l'Église n'affronte pas une crise intérieure comme au temps

du Concile de Trente ou du IV^e Concile du Latran, elle doit en prévenir une en un âge où émerge et se dessine un monde nouveau techniquement, socialement, économiquement, politiquement que les uns ont tendance à refuser comme si l'Église n'était pas dans ce monde, et les autres à embrasser comme si l'Église était de ce monde.

Il est vrai que le mot réforme a revêtu une couleur protestante. Il est, toutefois, de frappe bien catholique, et revient tant et plus dans les écrits de saint Paul. Ce qui importe, du reste, n'est pas tant le mot: réforme, contre-réforme, renouveau, renouvellement, mise à la page, adaptation, *aggiornamento*; c'est la nécessité perpétuelle d'un renouveau dans l'Église, et l'intelligence de ses fondements théologiques. Ni avant ni après le Concile de Trente, cette vérité a-t-elle jamais été contestée. L'Église porte les traits et les affronts des siècles à travers lesquels elle a pérégriné, et si, à chaque âge, elle souffre et tressaille à la fois, comme une Mère au travail, elle se relève, chaque fois, de ses déchirements pour présenter à ses enfants un visage qui, toujours le même, rayonne de l'Esprit « jeune ensemble qu'éternel » qui l'habite et des effusions de la grâce qui l'anime. Il ne faut donc pas avoir peur, mais se réjouir, au contraire, de l'examen de conscience à la face de l'univers qui sera le II^e Concile du Vatican.

Église de vérité

Non seulement l'Église se réunit-elle en concile pour se réformer intérieurement mais, bien que détentrice infaillible de la plénitude de la vérité, elle s'assemble pour préciser et expliciter sa croyance immuable. Et c'est là un deuxième paradoxe.

Car une chose est de savoir que Dieu nous a parlé de Lui-même, une autre de faire l'inventaire de ce qu'Il nous a dit, une autre encore d'approfondir, d'expliquer, de formuler l'éternelle Vérité en un langage à la fois compréhensible aux hommes et fidèle à la Révélation. La Révélation — et c'est la part de l'action divine — va au devant de l'intelligence qui doit s'exercer activement — et c'est la part de l'action humaine. Yahweh a dit et répété, par la voix de ses prophètes, qu'il est seul Dieu et qu'à part Lui il n'est pas d'autre Dieu. Nous envoyant son propre Verbe substantiel, Il nous a dit aussi qu'il y a le Père, le Fils et l'Esprit Saint, tous égaux en gloire, en majesté et en puissance. Cette révélation de l'existence d'un Dieu en trois personnes ne nous a pas été expliquée dans son essence. Dès l'origine, il a donc fallu concilier le monothéisme le plus strict avec le mystère de la Sainte Trinité. D'où tant d'efforts déployés par l'intelligence humaine (et tant de sang versé par les martyrs) dans la méditation, la discussion des Vérités divines, et leur formulation en termes philosophiques de nature et de personne, de substance et d'union hypostatique, d'attributs et d'opérations: l'univers du dogme, comme l'autre univers, vivant, se développant, exigeant la collaboration de l'homme en réponse à la Parole divine. C'est là l'honneur et la gloire de la théologie. Non pas que les formes qu'elle imprime à la Vérité soient définitives et irréformables (ce qui vient du Saint-Esprit est irréformable, ce qui vient de l'homme est réformable), mais polies et précisées au cours de siècles de recherche, scellées par le témoignage des confesseurs et des martyrs, elles ne sauraient être mises de côté sans de graves dangers. L'Église trouve son unité dans la foi, il est vrai,

mais c'est la théologie, sous le magistère de l'Église, qui nous en révèle les profondeurs, les correspondances, les richesses.

Prenons la doctrine du Corps mystique, admirablement expliquée dans l'encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII. Cette doctrine a pu paraître nouvelle à certains. Elle se trouve pourtant dans saint Paul et dans l'enseignement des Pères grecs et des Pères latins. Pour parer à une crise particulière, le Concile de Trente et le I^{er} Concile du Vatican choisirent de clarifier plutôt les aspects juridiques et constitutionnels et les relations vitales implicites dans la doctrine de l'Église, Corps mystique du Christ. A cause des circonstances, le Concile limita la formulation de la vérité de foi; il ne retrancha ni n'ajouta rien à la totalité de la Vérité, mais attendit des jours meilleurs et les progrès de la théologie pour faire la lumière sur une doctrine inépuissablement riche. L'infaillibilité dogmatique de l'Église n'est pas l'omniscience.

Si donc on peut, hélas! parler de déformation *théologique* (qu'on songe à l'erreur moderniste qui avait infesté les séminaires au début du siècle), on ne peut parler de déformation *dogmatique* ni, par conséquent, de réforme dogmatique si le II^e Concile du Vatican approfondissait, explicitait, définissait la doctrine de l'Église, Corps mystique du Christ. L'idée que l'unité catholique sur la croyance à la divinité du Christ serait le fruit du Concile de Nicée; la maternité divine, le fruit du Concile d'Éphèse, et ainsi de suite: le dogme du péché originel, le fruit du Concile de Trente; l'infaillibilité pontificale, le fruit du I^{er} Concile du Vatican; et la doctrine du Corps mystique, le fruit du II^e Concile du Vatican, c'est là un contresens vraiment trop épais et trop grotesque. Aucun concile ne s'est assemblé pour annoncer un Évangile nouveau, pour déclarer que certains catholiques croyant une chose et certains une autre, il fallait maintenant, pour avoir la paix, en croire une troisième. Les phrases qui reviennent constamment dans les conciles sont d'un tout autre esprit. Au cours du Concile de Chalcédoine, après lecture du *Credo* de Nicée et de la « lettre dogmatique » de Léon le Grand sur les deux natures du Christ: « C'est la foi des Pères de l'Église, s'écrièrent les évêques, c'est la foi des Apôtres, c'est ce que tous nous croyons. Par Léon, c'est Pierre qui a parlé! » Bref, c'est toujours dans le même trésor révélé que les conciles vont puiser infailliblement, avec l'assistance du Saint-Esprit, *nova et vetera*, du neuf et de l'ancien.

Église de constitution hiérarchique

Un troisième paradoxe surgit de la structure hiérarchique de l'Église, de ce que certains non-catholiques se plaisent à appeler sa nature « monolithique », l'autorité du pape absorbant l'autorité des évêques et pensant pour l'Église universelle. Si bien qu'un évêque anglican pouvait écrire, il y a à peine quatre ans: « Le pape est acclamé comme pasteur universel et juge des fidèles. L'indépendance traditionnelle de l'évêque, représentant du Christ dans son diocèse, si elle n'est pas niée, est gravement battue en brèche. La convocation d'un concile œcuménique semble, désormais, improbable. » (Stephen Neill, *Anglicanism*, p. 428). Il aurait pu citer à l'appui de sa thèse des auteurs catholiques, puisque d'aucuns, à la suite du I^{er} Concile du Vatican, ne pensaient pas autrement. Les faits mêmes leur

donnent tort: hier la consultation universelle pour la proclamation du dogme de l'Assomption, aujourd'hui la célébration d'un nouveau concile.

Si, le suprême magistère du pape est, en effet, d'institution divine, le magistère ordinaire des évêques en union avec le pape ne l'est pas moins. Le pape est, sans doute, l'évêque des évêques, comme Jean XXIII aime dire, mais il est l'évêque de Rome, non l'évêque de Montréal ni l'évêque de New York. Ceux-ci également sont choisis par le Christ qui choisit Pierre, mais aussi les autres Apôtres dont les évêques sont les successeurs, non simplement les instruments et les conseillers du pape dont l'infaillibilité en tant que chef visible de l'Église recueillerait tout pouvoir d'enseigner, de sanctifier, de légiférer. Quand chaque évêque s'avancera pour signer les *Acta* du II^e Concile du Vatican, il écrira: « Moi, Paul, évêque de..., en définissant j'ai souscrit. »

Du reste, l'histoire des conciles œcuméniques est là pour attester que les évêques parleront avec la liberté des enfants de Dieu sur les questions de doctrine et de législation au Concile qui va s'ouvrir. Ils ont de qui tenir. Ayant « résisté en face » à Pierre sur la question de l'observance des lois mosaïques sans rien retrancher, « fut-ce un instant, de la vérité de l'Évangile », comme il écrira aux Galates, Paul vint à Jérusalem y défendre son apostolat. Il eut gain de cause, grâce à Pierre et à Jacques, et malgré les intrigues des judaïsants. Tel est l'esprit des conciles. En fait, la liberté de parole va tellement de soi qu'il n'est jamais venu à la pensée de l'Église de la garantir par quelque statut d'immunité. Arius défendit lui-même sa cause à Nicée, Nestorius fut invité à Éphèse et Hus, qui n'était pas évêque, à Constance.

Le Concile n'est pas pour autant une manière de parlement de l'Église, puisque les évêques ne détiennent pas leur mandat du peuple chrétien et que, s'ils y représentent un diocèse, ce n'est pas en tant que députés mais en tant

qu'ordinaires de ce diocèse. Le Concile n'est pas non plus une assemblée constituante comme celle qui donna la V^e république à la France, puisque la constitution de l'Église lui vient du Christ et que ni le pape ni les évêques ne peuvent l'altérer en rien d'essentiel. Pas plus le Concile est-il une sorte d'O. N. U. évangélique puisque les pères du Concile ne sont pas là pour surveiller et défendre les intérêts français, américains, canadiens ou indonésiens, mais les intérêts de l'Église catholique dont ils sont les évêques. En résumé, le Concile est l'assemblée de l'Église convoquée par son chef, dans laquelle les diocèses sont incorporés, personnalisés dans leurs évêques et, en ce sens, représentés, mais pour travailler en pleine liberté avec les grâces de lumière de l'Esprit Saint à éclairer la doctrine de l'Église et à adapter à des temps nouveaux sa discipline.

*

« L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci qui sont indispensables », écrivaient les Apôtres, au terme du concile de Jérusalem, aux communautés chrétiennes de Syrie et de Cilicie. Paroles remarquables, car elles associent la discussion humaine et l'action de l'Esprit, à l'un des grands tournants de l'histoire du monde. Il en sera de même du II^e Concile du Vatican.

Il restera, alors, aux chrétiens de porter ces charges indispensables comme le joug doux et léger du Seigneur, s'ils veulent vraiment que ce Concile, sans conteste le mieux préparé de l'histoire, fructifie pour le bien du monde et de l'Église. Et il n'y a là aucun paradoxe. Car le Christ est toujours vivant; Il sauve toujours par l'Église, et, d'une façon particulière, par l'Église en concile; mais pour accomplir son œuvre de rédemption et de sanctification, Il a voulu avoir besoin des hommes.

Chrétiens d'Orient et chrétiens d'Occident : la Réconciliation est-elle prochaine ?

Paul MAILLEUX, S. J.¹

LE 8 JUILLET 1962, au Waldorf Astoria de New York, S. Exc. Mgr Fulton J. Sheen était l'hôte d'honneur de la Réunion annuelle de la Jeunesse orthodoxe syrienne. En introduisant son hôte, l'archevêque orthodoxe Bashir déclara: « Le catholicisme et l'orthodoxie sont comme deux frères qui se sont tourné le dos et se sont éloignés l'un de l'autre il y a neuf cents ans. » Aussitôt, Mgr Sheen répliqua: « Mon frère successeur des apôtres, peut-être avons-nous été jusqu'ici dos à dos, en tout cas, maintenant, nous sommes joue contre joue ! » Et, sous les applaudissements frénétiques des cinq cents jeunes gens, les deux évêques se donnèrent l'accolade... La scène aurait-elle été

comme la répétition générale de ce qui se passera demain au Vatican? Orthodoxes et catholiques pourraient-ils s'y réconcilier, rétablir entre eux l'unité perdue? Certains, au lendemain de l'annonce du concile, crurent pouvoir l'espérer; d'autres jugent absolument utopique toute attente d'une réconciliation collective. A la veille de la grande assemblée, essayons de faire le point.

Recevant un groupe d'Arméniens catholiques, sept jours après avoir annoncé la prochaine convocation d'un concile œcuménique, Sa Sainteté Jean XXIII leur assura que le meilleur gage d'une réconciliation entre orthodoxes et catholiques était leur commune vénération de la Mère de Dieu. « Sentimentalisme ! », auront pensé certains. En

1. L'A. est directeur du Centre russe à l'Université Fordham, New York.

réalité, les mots du Saint Père exprimaient toute une théologie: la doctrine mariale commune aux orthodoxes et aux catholiques reflète leur commune position fondamentale sur l'Église. Pour nous sauver, Dieu a voulu le *fiat* ou l'acquiescement d'une jeune fille de Nazareth qui nous représentait tous; pour nous sanctifier, Il veut l'intervention d'une Église pleinement humaine, c'est-à-dire visible dans sa hiérarchie, sa liturgie, ses sacrements. Orthodoxes et protestants peuvent bien s'asseoir amicalement côte à côte au Conseil œcuménique des Églises; quand ils parlent de l'Église ils sont en pleine ambiguïté; leurs conceptions de l'Église sont différentes. Par contre, catholiques et orthodoxes partagent la même foi dans une Église visible; ils sont donc bien plus proches les uns des autres et leur désaccord ne commence que lorsqu'ils traitent du gouvernement de l'Église.

L'origine du désaccord

Il n'est guère difficile aujourd'hui de déceler l'origine de ce désaccord et d'en suivre le durcissement à travers les siècles.

C'est dans l'Empire romain que le christianisme connut son premier épanouissement. Après y avoir été persécuté, il devint un jour la religion officielle. Survint bientôt la division de cet Empire et, plus tard, le morcellement de l'Empire d'Occident. Au cours des siècles qui suivraient, l'Évêque de Rome serait amené à affirmer et à préciser, de plus en plus nettement, l'autorité pastorale et doctrinale suprême dont il se savait revêtu en tant qu'héritier de l'apôtre Pierre. Il ferait sans cesse appel à cette autorité pour maintenir l'unité visible de l'Église par-dessus les divisions des peuples et pour défendre son indépendance vis-à-vis des puissances de ce monde. A Byzance, par contre, les traditions de l'Empire romain survivraient beaucoup plus longtemps. Or, dans cet Empire, comme chez les peuples de l'antiquité, le culte du Seigneur avait été envisagé avant tout comme un geste collectif de la nation entière. Les Juifs eux-mêmes n'avaient-ils pas eu, sur le mont Sion, leur Temple national? Dans cette perspective, l'Église à Byzance resterait avant tout une Église d'Empire, prenant à sa charge la première obligation de l'État, le Culte de Dieu, et, pour cette raison, serait jalousement protégée par lui. Les pays éduqués par Byzance, la Russie en particulier, adopteraient eux aussi cette manière d'envisager les relations entre l'Église et l'État. Ayant grandi dans ce cadre, les Églises d'Orient devaient beaucoup moins éprouver que leur grande sœur d'Occident le besoin d'une autorité religieuse « supranationale », elles ne seraient pas amenées de la même façon à faire l'inventaire de l'héritage laissé par les Apôtres.

Cette évolution différente est à la racine de la division qui survint ensuite entre les deux Églises. Les autres divergences, telles que sur la procession du Saint-Esprit, le Purgatoire ou l'Immaculée Conception, ne sont que des expressions d'un désaccord plus fondamental qui s'éclaircit et se replaçait dans son cadre historique.

La position actuelle au plan des idées

Cependant de nos jours, la position des chrétiens d'Orient a totalement changé. A part peut-être encore la

Grèce et l'Éthiopie, il n'existe plus de pays d'Orient où l'Église soit protégée par l'État. En certains pays, en Russie par exemple, elle est cruellement persécutée; en d'autres, et tout particulièrement dans le Nouveau Monde, où beaucoup de chrétiens orientaux ont émigré, elle voit ses enfants menacés par le matérialisme contemporain. En fait, elle affronte désormais les problèmes pastoraux que l'Église d'Occident connaît depuis longtemps. Cette similitude des conditions d'existence n'entraînera-t-elle pas une meilleure compréhension mutuelle? Il semble bien que oui. Le vif intérêt éveillé dans l'élite du monde orthodoxe par les initiatives de Jean XXIII en est un gage. Le prosynode pan-orthodoxe organisé à l'île de Rhodes en automne 1961 permit de constater combien les communautés orthodoxes souhaitent rendre plus solides et plus visibles, par-dessus les contingences humaines, les liens de leur unité.

L'annonce du Concile, en outre, a activé le dialogue entre théologiens catholiques et théologiens orthodoxes, en des rencontres personnelles et surtout dans leurs publications. Le moins qu'on puisse dire est que la doctrine catholique sur la papauté n'est plus envisagée par les orientaux non unis à Rome avec la même hostilité que par le passé. Dès le lendemain de l'annonce d'un concile, le Père Georges Florovsky, un des théologiens orthodoxes russes les plus en vue, invitait ses coreligionnaires à repenser et à préciser leur théologie de l'Église et, en particulier, leur position vis-à-vis du catholicisme². Quelques semaines plus tard, on trouva sous la plume du P. Alexandre Schumemann, doyen de l'Institut de Théologie orthodoxe de New York, les déclarations suivantes:

La vie même de l'Église exige une solution au problème de la primauté... On pourrait montrer sans peine que les désordres et les dissensions, qui hélas, ont tant assombri la vie de l'Église orthodoxe dans ces dernières décennies, sont tous, d'une manière ou de l'autre, liés au problème de la primauté, ou plutôt à l'absence d'une conception précise et commune à toute l'Église concernant la nature et la fonction de cette primauté...

Et un peu plus loin:

L'acuité de la polémique antiromaine provoque souvent de la part des canonistes orthodoxes une attitude totalement négative à l'égard de cette primauté... La vérité historique est celle-ci: bien avant que ne fussent cristallisés en forme définitive les groupes locaux, l'Église, dès les premiers jours de son existence, avait un centre d'unité et d'accord universel. Dès les premières décennies, l'Église de Jérusalem était ce centre, puis ce fut l'Église de Rome, qui, selon l'expression de saint Ignace d'Antioche, « présidait à la charité » (*Rom.*, 1, 3). Ce n'est que dans le feu de la polémique que l'on peut nier ces témoignages, leur *consensus*, leur signification...³.

Certes de telles déclarations sont encore plutôt exceptionnelles mais le fait qu'elles ne soulèvent pas de protestations dans le monde orthodoxe montre à lui seul l'évolution qui se produit.

En contre-partie, l'intérêt de l'Occident pour l'Orient chrétien s'est fortement accru ces dernières années. Il s'inté-

2. Voir le *Messenger des Étudiants chrétiens russes*, 3, 1959, pp. 1-5 (en russe).

3. M. AFANASSIEFF, A. SCHUMEMANN et autres auteurs: *La Primauté de Pierre dans l'Église orthodoxe*. — Neuchâtel (Suisse), 1960, pp. 120 ss.

resse à sa théologie, à sa liturgie, à son ascèse, à son art; il comprend mieux quel enrichissement spirituel l'Union lui apporterait. Il n'est donc pas contestable que, sur le plan des idées, les deux fractions de la chrétienté marchent à la rencontre l'une de l'autre. En ce domaine, le geste de S. Exc. Mgr Sheen exprimait une réalité.

Au plan de la vie concrète

Cependant, si l'on quitte le plan de la spéculation pour descendre à celui de la vie concrète, la situation est moins réconfortante. Tout d'abord les quatre cinquièmes des chrétiens d'Orient se trouvent aujourd'hui de l'autre côté du Rideau de fer. Il est invraisemblable que les dictateurs communistes, qui séparent brutalement de Rome les catholiques d'Ukraine, de Lithuanie ou de Chine, consentent à ce que des prélats orthodoxes se rapprochent d'elle. Ils n'ont aucun désir de voir demain se dresser devant eux d'autres cardinaux Wyszynski ! D'autres orientaux, en particulier les coptes d'Égypte, sont isolés dans des pays de forte majorité musulmane. Certains indices font craindre que leurs maîtres arabes verraient d'un mauvais œil tout rapprochement, à fortiori, toute union avec Rome. Dans les pays où l'union pourrait se faire sans se heurter au veto des pouvoirs civils, il reste encore dans les masses beaucoup de mauvais souvenirs à faire oublier. Les croisades, la quatrième surtout qui fit le siège et le pillage de Constantinople, le paternalisme latin qui ensuite régna dans le Proche-Orient ont laissé beaucoup d'amertume. En bien des coins, on crierait encore comme jadis: « Plutôt le turban (des Turcs) que la tiare! » Des conflits malheureux ont aussi dressé les uns contre les autres, au cours du dernier demi-siècle, Russes et Polonais, Serbes et Croates, Grecs et Italiens. Même dans le Nouveau Monde, de douloureuses querelles n'ont pas manqué. 80% des Slaves orthodoxes établis aujourd'hui aux États-Unis étaient catholiques lorsque eux-mêmes, ou leurs parents, passèrent l'Atlantique⁴. Mal compris, mal accueillis par les catholiques de rite latin qui dominaient en nombre, ils se sont séparés de Rome souvent par paroisses entières. Ces ruptures furent souvent accompagnées de procès au sujet de biens d'église, d'injures, parfois de voies de faits. Les têtes sont encore trop chaudes, hélas, pour qu'on puisse parler d'ecclésiologie en toute sérénité. Dans ces communautés séparées de Rome — les orthodoxes eux-mêmes le reconnaissent et s'en plaignent — les fidèles ont souvent acquis vis-à-vis de leurs pasteurs une liberté d'action qu'ils craindraient perdre en se rapprochant de l'Église catholique. Ils savent que dans l'Église romaine les fidèles doivent accepter le curé que l'évêque leur envoie, que le divorce et la limitation artificielle des naissances y sont proscrits, qu'il faut se rendre à l'église au moins chaque dimanche. La perspective d'être soumis à cette discipline ne soulève pas toujours l'enthousiasme...

Et là même où l'on est prêt à dialoguer, il demeure bien difficile de se comprendre. Par suite du malheur des temps, des jougs musulman ou communiste, les communautés orthodoxes furent privées de bons séminaires. Souvent elles ont dû ordonner prêtres et même évêques des hommes d'âge mûr, que distinguaient leur prudence, leur piété, leur

⁴. Voir V. POSPISHIL, *Code of Oriental Canon Law*, Ford City (Pa.), 1960, p. 69.

connaissance de la liturgie, mais auxquels avait souvent manqué la possibilité d'assimiler les connaissances théologiques souhaitables. Avec eux, il est difficile d'examiner les questions fondamentales, d'envisager les problèmes dans leur ensemble; leurs attaques contre l'Église se font à coups d'épingles au sujet de points particuliers du dogme, de la morale ou de l'histoire; les échanges peuvent durer sans fin sans jamais éclairer. Il faut reconnaître aussi que peu d'évêques catholiques ont de l'Orient chrétien une connaissance suffisante pour se faire comprendre par les Orientaux non unis. Le dialogue entre les frères séparés doit être soigneusement préparé par des spécialistes.

Une ère nouvelle

Il n'en demeure pas moins que depuis le 25 janvier 1959, c'est-à-dire depuis l'annonce du Concile, une ère nouvelle dans l'histoire des relations catholico-orthodoxes a commencé. Jusqu'à cette date, les contacts œcuméniques étaient sous la surveillance presque exclusive du Saint-Office qui veillait avant tout à protéger les fidèles contre les dangers du relativisme ou du minimalisme religieux. La préparation du Concile a provoqué l'institution à Rome d'un secrétariat spécial qui dirige les relations des catholiques avec les autres chrétiens. Ce secrétariat ne se contente plus de protéger, il organise, il encourage. Il interviendra au Concile pour demander plus de lumière sur les points de la doctrine catholique mal interprétés par les orthodoxes, en particulier sur le rôle de l'épiscopat dans l'Église. Tout permet d'espérer qu'il continuera son activité après le Concile.

L'Orient non uni, lui aussi, s'est mis en branle. Le patriarche de Constantinople Athénagoras, qui est la plus haute autorité du monde orthodoxe, n'a perdu aucune occasion de soutenir les efforts du Saint Père. De diverses manières, il s'est efforcé de raffermir l'unité du monde orthodoxe. Il serait insuffisant, en effet, d'aboutir à la réconciliation d'une partie seulement de l'Orient chrétien avec Rome, tandis que l'autre bouderait ou redoublerait peut-être d'hostilité.

Il restera toujours vrai cependant que la réconciliation des Orientaux avec Rome, qu'elle soit collective ou individuelle, ne pourra être achevée que par leur découverte et leur acceptation du geste d'amour par lequel le Christ, en confiant à l'héritier de Pierre une mission pastorale suprême, voulut achever l'édifice social de son Église. Cette acceptation sera toujours un acte libre. On ne peut donc la prédire à coup sûr. Elle deviendra cependant beaucoup plus facile aux âmes de bonne volonté si l'Église de Pierre qui doit « présider à la charité » se montre sans cesse plus fidèle à sa mission. Et, dans la pensée du Saint Père, l'accroissement de cette fidélité est précisément le but premier du Concile.

Entretemps, les efforts pour la réconciliation garderont une grande valeur, car ils expriment le refus des chrétiens de prendre leur parti du schisme et leur désir d'accomplir la volonté d'union du Christ. Ces efforts devront se poursuivre inlassablement, tant qu'il faudra, dans les relations sociales ordinaires entre frères séparés comme dans les dialogues entre théologiens, jusqu'au jour où, l'union des esprits et des cœurs étant en fait réalisée, il ne restera plus à un concile qu'à la constater et à la proclamer.

CE QU'UN LAÏC ATTEND DU CONCILE

Jean LACROIX¹

D'ABORD ET AVANT TOUT, plus importante même que la réunion du Concile, est la décision de le tenir. Par suite de circonstances historiques, et pour lutter plus efficacement contre de multiples déviations des temps modernes, l'Église a dû accentuer sa centralisation, notamment depuis la Contre-Réforme. Dans la dialectique autorité-liberté, la part de l'autorité a été renforcée. Certes entre l'une et l'autre, il n'y a nulle contradiction. La liberté chrétienne n'est point d'opposition ou de repliement sur soi, mais de participation et d'adhésion. *Non est libertas nisi legi divinae adhaerentium*, dit saint Augustin. Mais si être libre c'est adhérer à la loi divine, il faut bien que le plus petit et le plus pauvre des enfants de Dieu y puisse participer. Le Concile c'est l'affirmation publique de la plénitude et de la signification de la liberté chrétienne. Et cela, quoi qu'il fasse, le Concile le manifeste par son existence même. Il était particulièrement opportun que l'Église montrât à tous que, si elle doit, suivant les époques, mettre l'accent sur tel ou tel point de la doctrine ou de la discipline, elle n'oublie jamais l'intégralité de la Tradition.

Ainsi, au moment même où le monde traverse peut-être la plus grande transformation de son histoire, c'est le peuple chrétien tout entier, dans sa diversité accrue comme dans son unité foncière, qui va pouvoir faire entendre sa voix, faire connaître ses besoins, mieux révéler sa condition et dire son espérance. Car, catholiques de tous les pays, nous oublions trop que, comme Israël autrefois, nous constituons vraiment un peuple en marche vers la Terre Promise: le Peuple de Dieu. Le Concile c'est l'Église souffrante, militante, orante qui parle: c'est au sens le plus fort du terme la Voix du peuple de Dieu qui s'exprime, par la médiation surtout de ses évêques. D'une certaine manière, puisque tout homme qui est sauvé l'est par le Christ et son Église (ce que signifie la formule qu'en dehors de l'Église il n'y a pas de salut), c'est l'Humanité même qui parle et qui parle pour tous les hommes. N'est-ce pas en effet par le christianisme que l'Humanité s'exprime le plus profondément et dit sa parole la plus vraie? En chaque homme il y a une présence de l'universel qui le guide et le dirige, et que les anciens appelaient son esprit ou son conseil. Le Concile est, pour tous, ce conseil, cet esprit qui dit l'universel, et c'est pourquoi déjà les incroyants aussi bien que les croyants sont comme à l'écoute: avant même sa réunion, il est une victoire de l'œcuménisme en sa vérité!

*

C'est ce que rendent évident les seuls travaux dont il a été l'occasion et qui le préparent. Qui aurait pu penser il y a seulement deux ans que toute la chrétienté allait se mettre aussi bien et aussi vite en *état de Concile*? Ce qui

1. Conférencier invité à la Semaine sociale de Montréal, en août dernier, M. Jean Lacroix, professeur, écrivain et philosophe de Lyon, en France, a bien voulu répondre à la question que nous lui avons posée: *en tant que laïc, qu'attendez-vous du Concile?*

ne peut manquer de frapper c'est le nombre, la qualité et peut-être surtout la liberté de tant d'études ou enquêtes faites aussi bien par les laïcs que les prêtres ou théologiens; les laïcs particulièrement ont pris ou repris conscience d'un rôle essentiel, qu'ils avaient oublié ou négligé: *informer la hiérarchie*. Sans doute aussi les évêques ont-ils davantage pris l'habitude de les *entendre*. Comment n'y a-t-il pas dans chaque évêché une sorte de conseil consultatif composé notamment d'universitaires et de syndicalistes et chargé de donner toutes informations sur l'état religieux, social, intellectuel, économique du diocèse? Certes, à consulter bien des articles ou livres relatifs au Concile, on voit que des erreurs ont été commises, des suggestions inacceptables proposées, des vœux impossibles formulés. Ils ne devraient point donner naissance à des réflexes de peur ou de timidité. L'essentiel est que le peuple chrétien se soit exprimé, qu'il ait tenté de *dire* ce qu'il *vit*. Par-dessous les fautes d'expression, ce que j'attends du Concile c'est qu'il dégage les motivations profondes, les besoins fondamentaux et surtout l'espérance. Ces deux années sont un cri plus ou moins bien articulé, un appel vers l'Église. Que l'Église soit ainsi *appelée*, c'est pour l'Humanité d'aujourd'hui un fait, ou plutôt un acte, d'une portée incalculable. Et je sais bien quelle sera la réponse du Concile: celle de l'universalité, de la catholicité de l'Église, mais en fonction de la diversité des situations. Or cette universalité désormais s'exprime par la promotion religieuse de ce qu'on nomme le tiers-monde.

Faut-il préciser? Ce n'est guère possible, et ce serait sans doute impertinent. Si intéressants puissent-ils être parfois, des vœux divers et juxtaposés me semblent téméraires et sans grande portée. C'est à leur source qu'il faut remonter. Et la source est un approfondissement et une purification de la foi. Par définition le laïc chrétien est celui qui appartient à l'Église et au monde, et qui cependant refuse de mener une vie en partie double. Mais définir le laïc, par opposition au clerc, comme l'homme du profane serait bien superficiel et insuffisant. Le mot laïc (du grec *laïkos*) vient de *laos*, qui désigne dans l'Ancien Testament le peuple juif, et dans le Nouveau, l'Église, le nouvel Israël. Le laïc, c'est d'abord celui qui fait partie du Peuple de Dieu, dont on devient membre non point parce qu'on appartient à une race, mais par la grâce du baptême. Certes le laïc est intégré dans une structure hiérarchique mais comme citoyen actif, responsable et solidaire. Et c'est cette activité, cette responsabilité et cette solidarité qu'il appartient au Concile de reprendre, de restaurer et de développer.

*

De ces idées fondamentales, une application capitale d'abord se dégage. Les années à venir seront marquées par une intellectualisation progressive de l'humanité. Jusqu'ici seule une « élite » a été instruite. Désormais nous allons vivre une « explosion scolaire »: c'est l'ère de l'école pour tous. L'Église a toujours condamné le fidéisme. Mais la foi

du charbonnier, demain plus qu'hier, constituera un véritable danger. En un temps où les connaissances profondes se développent à un rythme accéléré, où la science et la technique passionnent et éblouissent les hommes, où l'intelligence devient sans cesse plus exigeante, les connaissances religieuses ne peuvent rester en retard, sous peine de devenir d'irréelles super-structures. Trop souvent la foi du laïc chrétien reste désincarnée, sans prise directe sur le monde moderne, à côté ou au-dessus, sans lien vécu avec lui. La séparation, voire la distinction, de la théorie et de la pratique, est la source la plus commune de l'immoralité, l'hypocrisie même. Le Concile doit rendre à chacun la sincérité et la véracité de sa foi.

C'est donc comme toujours une plus grande vérité qu'il s'agit de réaliser. Pour mieux comprendre le sens qu'elle doit revêtir aujourd'hui, il conviendrait de reprendre aux marxistes une notion dont ils ont fait un usage vague et abusif: celle de *praxis*. Il y a, au sens vrai et complet du terme, une *praxis* chrétienne, qui n'est ni pragmatisme ni mépris de l'intelligence, mais au contraire interpénétration intime de l'idée et de l'acte, de la pensée et de l'action. Car la Parole du Christ est à la fois Vérité et Vie. La simple réflexion philosophique déjà nous apprend que l'esprit humain est *incarnateur*². Comme disait le philosophe Gabriel Madinier, la conscience est gestuelle. Ce qui signifie que l'union de l'âme et du corps est profonde, qu'il n'y a pas de pensée sans mouvement, que l'on ne connaît qu'en esquissant un geste ou en prenant une attitude, que le désir enfin est idéaliste, parce qu'il ne change rien, mais que la volonté est réaliste, parce qu'elle transforme le monde: vouloir c'est toujours vouloir une œuvre. Le christianisme c'est la plus profonde incarnation, puisque c'est Jésus-Christ, Verbe qui s'est fait chair puis qui s'est fait homme. La voie, neuve et traditionnelle, qui s'ouvre au Concile, c'est, en fonction des besoins actuels, un approfondissement de la théologie de l'Incarnation.

*

Le laïc chrétien, par vocation nécessaire, est avant tout et comme doublement « incarnateur ». Proudhon définissait le travail « l'émission de l'esprit ». Il est en effet l'insertion de la liberté dans la nature. En ce sens toute activité humaine, même spirituelle, est laborieuse. Et l'Église est en travail dans le monde. Ce travail, comme tout autre, plus que tout autre est émission de l'esprit. C'est, mais cette fois dans un sens surnaturel, cette émission de l'Esprit que j'attends du Concile afin qu'il guide et oriente les laïcs dans leur travail incarnateur. Cela implique un grand effort afin d'élaborer une *spiritualité pour les laïcs*. Depuis plusieurs décades on a fait beaucoup dans le domaine de la spiritualité conjugale et familiale. D'immenses problèmes surgissent encore, ne serait-ce qu'en liaison avec l'angoissante surpopulation du globe. Mais surtout bien peu a été

2. Le terme est souvent employé, notamment par Jeanne Hersch, dans son beau livre *L'Être et la Forme*; d'un point de vue purement philosophique, et en dehors de toute influence chrétienne, elle définit l'esprit humain comme « essentiellement incarnateur ». Je dirais aussi bien « informateur », entendant par là que le propre de l'esprit est d'insérer une forme dans une matérialité.

fait en ce qui concerne la spiritualité de l'action temporelle, principalement politique. Et c'est ici qu'il convient de dégager enfin la jonction et la responsabilité du laïc.

Risquerait-on d'être mal compris — ou abusivement utilisé — en demandant au Concile d'opérer *en ce domaine* une certaine « décléricalisation »? Sur le plan de la Cité, la mentalité des catholiques reste trop souvent maladroitement « cléricale ». Faut-il rappeler que c'est aux chefs responsables, non aux aumôniers, de diriger les mouvements laïcs? pourquoi tout ce qui concerne les problèmes matériels, économiques, financiers ne serait-il pas assumé par des laïcs? Mais il faut dépasser ces évidences. A une époque où la civilisation se « laïcise » de plus en plus, il reste à étudier de près le comportement du laïc dont la mission propre est de faire retourner le monde à Dieu par une action sociale professionnelle et technique. Peut-être, pour indiquer seulement une direction d'études, a-t-on trop analysé les responsabilités du laïc et le régime de la Cité en fonction des « droits de la vérité » et pas assez en fonction de la « liberté de l'acte de foi »! La dialectique de la liberté et de la vérité est aussi importante et difficile que celle de la liberté et de l'autorité que j'évoquais au début. Elles ne sont pas d'ailleurs sans lien. Ne serait-il pas temps de dépasser les dangers moraux et politiques de la distinction de la « thèse » et de « l'hypothèse » pour donner aux laïcs une doctrine authentiquement chrétienne qui puisse être effectivement vécue?

Ce qui signifie en somme que le Concile devra davantage encore mettre l'Église en état de dialogue. Dialoguer ne signifie certes pas chercher un compromis en mettant la vérité plus ou moins sous le boisseau, mais atteindre l'universel en ce point de pureté où il est débarrassé de notre « mentalité » propre qui risque de le masquer à autrui. Dialoguer c'est, suivant une heureuse formule, se rénover pour susciter l'unité. Et l'unité c'est avant tout avec les chrétiens séparés que nous devons la chercher. Comme le dit Hans Kung, professeur à la Faculté de théologie catholique de Tübingue, « la rénovation de l'Église comme condition préalable pour un retour à l'unité est, selon l'intention du pape, la tâche du concile œcuménique ». On a pu écrire que la recherche du mode d'existence et d'insertion de l'Église dans le monde moderne, qui marque « la fin de l'ère constantinienne », c'est-à-dire de la « chrétienté » au sens médiéval et occidental, était « le sous-sol du concile ». Pour atteindre ce but, le premier effort doit tendre à la réalisation de ce que Jean Grootaers, le rédacteur en chef de l'excellente revue *De Maand*, appelle les *tâches œcuméniques du laïc*. Et si le Concile, dans ses décisions, apporte quelque désillusion à certains, n'oublions pas l'histoire du Concile du Vatican: beaucoup des textes qui avaient été élaborés n'ont pas eu d'issue immédiate, mais ont servi à la rédaction des grandes encycliques de Léon XIII et à l'entreprise de réforme du droit canonique sous Pie X.

Les discussions libres restent ouvertes à l'infini. Demander au Concile de les trancher une à une serait minimiser outrageusement son rôle. Ce qu'il faut attendre de lui c'est plus de lumière sur le seul problème aujourd'hui essentiel: l'incarnation du message évangélique dans le monde moderne en fonction d'une humanité de plus en plus responsable et maîtresse de son destin.

LE MARIAGE ET LE CONCILE

Jules PAQUIN, S. J.¹

DEPUIS L'ANNONCE DU CONCILE, bien des gens croient que l'Église assouplira sa doctrine traditionnelle sur le mariage, comme elle l'a fait, dit-on, en matière de discipline ecclésiastique. S'ils ne sont pas nouveaux, en effet, les problèmes que pose le mariage aux époux chrétiens prennent de nos jours une acuité qui n'échappe pas à l'observateur le plus superficiel. Et l'on attend de l'Église, dont tout le monde reconnaît le souci d'adaptation, qu'en rayonnant la Lumière qui est le Christ, elle éclaire de l'éternelle Vérité les hommes d'aujourd'hui aux prises avec leurs difficultés d'aujourd'hui.

Ces difficultés sont réelles; et parce que les principes n'ont de valeur et de vie que si on les applique aux réalités concrètes, l'Église rejette une sévérité outrée qui dogmatiserait dans l'abstrait. Mais ces difficultés ne peuvent pas, d'autre part, être résolues par des concessions aux idées les plus subtilement erronées: non moins que le rigorisme, le laxisme est une méconnaissance de la dignité humaine et chrétienne; il est une négation pratique des possibilités de progrès de l'humanité sur le plan moral et une négation de sa destinée surnaturelle.

Le Concile devra donc tenir compte des courants de pensée actuels sur le mariage, afin de fournir les précisions doctrinales qui permettront aux individus et aux nations de s'épanouir pleinement dans la vérité et le bien. Qu'on ne s'attende pas à des petites recettes qui chercheraient à tout concilier dans un esprit de fausse concession; qu'on ne s'attende pas non plus à une simple répétition des principes traditionnels. Le Concile réaffirmera, sans doute, l'enseignement immuable de la Révélation et de la loi naturelle, mais pour montrer comment les problèmes actuels en reçoivent la seule solution qui soit la vraie.

*

Un premier groupe de problèmes concerne l'institution même du mariage: a) sa valeur relative comparée à celle de la chasteté parfaite; b) ses fins; c) son indissolubilité.

Depuis quelques décennies a surgi un nombre considérable d'apologies du mariage, dont la valeur humanisante d'épanouissement et la valeur chrétienne de sanctification ont été chantées sur tous les tons. Dans cet approfondissement des valeurs du mariage, il y a un enrichissement dont il faut se réjouir. Mais ici comme en bien d'autres cas, la réaction contre une mésestime trop générale à l'égard du mariage est allée beaucoup trop loin. En exaltant l'union de l'homme et de la femme, en exaltant aussi pour les chrétiens le sacrement qui consacre cette union, on a méconnu la vraie grandeur de la chasteté parfaite et de la virginité voulues pour un motif d'amour de Dieu.

Sans établir de comparaison entre telle ou telle personne mariée et tel ou tel célibataire, même prêtre ou religieux, nous devons, selon la doctrine du Concile de Trente qui l'a

puisée dans saint Paul, affirmer sans hésitation la supériorité de la chasteté parfaite sur le mariage. C'est pour corriger les erreurs courantes à ce sujet que le pape Pie XII crut devoir écrire l'encyclique *Sacra Virginitas* du 25 mars 1954. Bien loin d'être une diminution de la personne humaine, la chasteté vécue pour un motif surnaturel réalise au maximum cet épanouissement tant prôné aujourd'hui. Elle n'est pas un renoncement à ce qu'il y a de perfection dans le mariage, dans la fécondité et dans l'amour: elle est un renoncement à telle forme de fécondité et à telle forme d'amour pour mieux réaliser une fécondité d'ordre supérieur, une fécondité spirituelle, et un amour si total de Dieu qu'en Lui il puisse s'étendre à tous les êtres humains.

Pourtant, proclamer la supériorité de la chasteté parfaite sur le mariage n'est pas minimiser celui-ci. Institution naturelle et sacrement de la Loi du Christ, le mariage, en étant au service de la société, est nécessairement aussi au service de la personne et de notre divinisation dans le Christ. Tout en condamnant certaines erreurs, le Concile ne pourra donc que confirmer ce que les études récentes contiennent de vérité dans l'éloge du mariage, moyen d'épanouissement humain et moyen de vie en communion avec Dieu.

Dans le cadre général de l'exaltation de la sexualité, qui est une des caractéristiques de notre temps, la théorie officielle des fins du mariage a été, elle aussi, attaquée en divers milieux, même catholiques. On a voulu faire de l'épanouissement des personnes la fin primaire, ou du moins une fin égale à la procréation et à l'éducation. Cette erreur a été jugée assez grave pour entraîner une condamnation du Saint-Office, le 1^{er} avril 1944.

En affirmant que l'aide mutuelle est une fin secondaire essentiellement subordonnée à la procréation et à l'éducation, l'Église n'entend pas sous-estimer les valeurs complémentaires que l'homme et la femme reçoivent du mariage. Elle souligne seulement que cet épanouissement humain des époux est lui-même au service des enfants et, d'autre part, qu'il ne doit jamais aller contre la fin primaire.

Cette fin primaire comprend à la fois la procréation et l'éducation. L'Église n'est pas nataliste à tout prix; et elle ne saurait encourager la procréation d'êtres que les parents ne seraient pas capables d'élever convenablement. Il y a là un point sur lequel on n'a pas toujours assez insisté, mais qu'on ne saurait ignorer si l'on veut connaître la véritable pensée de l'Église.

Rappelons enfin qu'en tant que sacrement, le mariage chrétien a une fin qui lui est propre, et qui est de symboliser l'union du Christ et de l'Église: union intime, une, indissoluble et féconde. A ce titre, le mariage chrétien ne détruit pas ce qu'est le mariage naturel, mais il le surélève en lui donnant une finalité d'un autre ordre.

Plus encore qu'un débordement de sexualité, notre monde connaît une crise d'indépendance, qui le fait se dresser contre toute autorité et, de façon plus générale, contre tout ce qui le gêne. Il était inévitable, dès lors, que l'indissolubilité du mariage apparût plus que jamais un

1. L'A est professeur de théologie morale au scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal.

joug insupportable, et que le divorce se répandit de plus en plus en certains milieux. Interprète de la loi naturelle et dépositaire de l'enseignement du Christ, l'Église, sur ce point, ne mitigera pas sa discipline. Elle ne le peut pas. D'ailleurs, son apparente sévérité se trouve, une fois de plus, à protéger les hommes contre eux-mêmes et à concourir au bien-être de la société. Ce n'est jamais impunément qu'on viole l'ordre établi par Dieu; et en proclamant l'indissolubilité du lien conjugal, l'Église a conscience de servir le progrès moral et le bonheur de l'humanité.

*

Plusieurs autres problèmes se groupent autour de celui de la natalité: méthodes anticonceptionnelles, continence périodique, insémination artificielle, stérilisation, avortement. Dans son allocution du 17 avril dernier aux membres de la Société dentaire de Montréal, S. Ém. le cardinal Paul-Émile Léger a traité ce sujet en l'étudiant au niveau des individus et au niveau des nations.

Bien des facteurs peuvent contribuer à déterminer ce qu'est le nombre idéal d'enfants dans une famille. La multiplicité même de ces facteurs empêche de donner un chiffre précis valant également pour toutes les familles; mais il est certain que chez nous, par exemple, l'industrialisation rapide du pays et la transformation de la société sous tous ses aspects, rendent beaucoup plus difficile aujourd'hui la natalité très élevée qui caractérisait notre peuple, il n'y a pas si longtemps.

Si les sociologues étudient ainsi la natalité en tenant compte de ces éléments nouveaux, les couples, eux, doivent souvent vivre ce problème comme un drame qui les angoisse. Les exigences très grandes de l'éducation dans la société d'aujourd'hui, le coût élevé de la vie auquel ne correspond pas toujours un salaire proportionné, la santé déficiente de la mère, telles sont les principales raisons qui peuvent imposer à des époux de ne pas dépasser un certain nombre d'enfants. Si la confiance en Dieu doit marquer leur attitude concrète sur ce point, elle ne les dispense cependant pas de la prudence surnaturelle.

Inutile de dire que la solution à ce problème ne saurait être l'avortement, qui est tout simplement un meurtre. Mais comment concilier les exigences de l'amour conjugal avec le souci de ne pas procréer plus d'enfants que ne le permet la prudence? Même en supposant que ce soit vraiment la prudence, et non pas l'égoïsme, qui pousse ainsi à limiter le nombre des enfants, la réponse à cette question ne peut être aucun des divers procédés qui contrarient les intentions de Dieu: soit au sujet de la faculté procréatrice (stérilisation préventive de la grossesse pour n'importe quel motif médical, eugénique, social ou autre), soit au sujet de l'acte procréateur lui-même (méthodes anticonceptionnelles). La seule régulation des naissances qui respecte vraiment l'ordre moral est la continence totale ou périodique. Cette solution n'ignore pas les légitimes exigences de la vie conjugale, mais elle élève l'homme et la femme au-dessus des simples pulsions de l'instinct en intégrant le charnel dans l'amour et le respect réciproques. Maîtrise, amour et respect ne sont d'ailleurs vraiment possibles que chez ceux qui dépassant l'égoïsme du seul plan biologique savent se grandir jusqu'au plan proprement humain et surtout jusqu'au plan religieux, surnaturel.

C'est aussi ce même respect de la finalité du mariage dans l'amour et le respect mutuel qui interdit aux époux stériles, et pourtant désireux d'avoir des enfants, toute insémination artificielle qui ne supposerait pas entre eux une union normale. De même que les méthodes anticonceptionnelles ne sauraient être admises parce qu'on ne doit pas séparer l'union conjugale de la procréation, ainsi, parce qu'on ne sépare pas non plus la procréation de l'union conjugale, faut-il condamner l'insémination artificielle. Le mariage est une institution sacrée; on ne peut y admettre des procédés qui rabaissent la procréation à une simple fonction biologique.

Mais aujourd'hui, ce n'est plus seulement au plan des individus que se pose le problème, c'est au plan des nations et même de la communauté internationale tout entière. Les journaux, la radio, la télévision diffusent régulièrement des études de spécialistes sur l'éclatement démographique de certains peuples, qui se trouvent souvent être précisément ceux dont les moyens de subsistance sont les plus faibles. On craint même que notre planète ne soit incapable un jour de nourrir la population que les statisticiens prévoient pour un avenir relativement rapproché.

En face de ce problème, que personne ne songe à nier, on a vite fait de proposer les solutions recensées plus haut: avortement, stérilisation, méthodes anticonceptionnelles. Il est clair que ces procédés qui offensent directement la loi naturelle ne sauraient être admis. Comment, d'ailleurs, ne pas se défier de ces solutions de facilité qui, de l'avis de bien des spécialistes, ne résolvent rien? Il est une autre solution, que recherchent ceux qui croient à la possibilité d'une plus grande et meilleure domination de l'homme sur les richesses de l'univers, ainsi qu'au développement toujours plus étendu du lien de fraternité entre les hommes. Leur solution est évidemment plus complexe, et elle ne manque pas de difficultés; mais l'optimisme qu'elle nourrit dans les possibilités du génie humain et la foi qu'elle suppose aussi en la Providence sont d'une autre qualité que les procédés de mort et de mutilation.

Et si, peut-être, au plan très vaste de toute une nation ou de toutes les nations, il apparaît clairement qu'on devrait diminuer le rythme de l'accroissement de la population, la véritable solution ne pourra jamais être que la continence périodique. A la maîtrise de soi, à l'amour et au respect, toujours nécessaires, devra s'ajouter alors le souci de contribuer à faire de l'humanité considérée dans son ensemble, une œuvre de qualité à la gloire du Dieu Créateur et Père.

*

Tels nous paraissent, schématiquement proposés, les principaux problèmes concernant le mariage, dont le Concile vraisemblablement s'occupera; tels sont aussi, en résumé, les principes qui le guideront sous la conduite de l'Esprit Saint dans le choix des solutions qu'il nous proposera. Ces solutions se trouvent clairement énoncées dans plusieurs documents des derniers papes. Mais le Concile leur donnera une force nouvelle en les sanctionnant de son autorité et en leur apportant, au besoin, nuances et précisions. Ainsi, sur ce point comme sur tous les autres, le Concile sera source de Lumière, et par là il sera source de Vie.

LE CONCILE ET LE DROIT CANON

Louis C. de LÉRY, S. J.¹

QUELLES SERONT les mesures disciplinaires du prochain concile à l'égard du peuple chrétien? Bien osé qui le prédirait. Je veux simplement indiquer ici quelques points de la législation ecclésiastique qui pourraient, il semble, subir avec avantage soit des modifications, soit des additions.

Un concile peut affecter considérablement la vie des fidèles. Rappelons, à ce propos, quelques faits historiques. Le Premier Concile du Vatican s'acheva brusquement et son activité pastorale fut pratiquement nulle. Mais il n'en fut pas de même du Concile de Trente. On sait généralement que ce concile réaffirma la doctrine du péché originel, de la justification et de la grâce, et jeta les bases d'une théologie sacramentaire. Mais aussi il influença profondément, peut-être l'ignore-t-on, la vie catholique tout entière. Donnons quelques exemples. Le missel et le bréviaire romains remontent au Concile de Trente. C'est pour mettre en œuvre les décrets de ce concile que saint Pie V éditait ces deux importants recueils de la piété chrétienne. *Ex decreto Sacrosancti Concilii Tridentini*, lit-on encore dans le titre de ces livres. Il ne serait pas surprenant que le prochain concile apporte à ces livres de dévotion des changements encore plus substantiels que les légères modifications prescrites par Pie XII et Jean XXIII.

En matière de mariage, le Concile de Trente s'attaqua résolument au problème de la clandestinité. Selon le décret *Tametsi* de ce concile, seuls étaient valides les mariages célébrés devant le propre curé des conjoints, ou un prêtre délégué par lui, et deux témoins. Benoît XIV, il est vrai, exempta de la loi tridentine les mariages entre catholiques et non-catholiques dans les pays de religion mixte, comme le Canada depuis 1764. Mais en 1908, le *Ne temere* apporta deux importants changements à la « forme » du mariage. Il supprima les effets de la constitution bénédictine, si bien que tout mariage mixte fut soumis à la forme régulière et dut avoir lieu devant le curé ou son délégué. Il substitua la compétence territoriale à la compétence personnelle. Je m'explique. Le *Tametsi* exigeait que le mariage se fit devant son propre curé. Le *Ne temere* voulut que tout curé pût assister validement à tout mariage dans les limites de son propre territoire. Nous vivons sous l'empire du *Ne temere*, confirmé en 1917 par le Code de droit canonique. On soulèvera peut-être, au prochain concile, le problème des mariages mixtes; car le *Ne temere*, il faut l'avouer, est une occasion de friction entre catholiques et non-catholiques, ceux-ci s'offusquant des exigences de l'Église. Mais il me paraît peu vraisemblable que rien soit modifié pour le moment. Nous recherchons, il est vrai, un rapprochement et l'unité éventuelle avec les Églises chrétiennes non catholiques. D'autre part, la législation actuelle présente l'avantage de la clarté — tout baptisé dans l'Église catholique étant soumis à la « forme » catholique —, établit une distinction nette entre mariages valides et mariages nuls et offre la meilleure garantie de l'éducation catholique des enfants.

1. L'A. est professeur de Droit Canon au scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal.

Donnons un troisième exemple d'un décret tridentin qui agit profondément sur la vie chrétienne. Sait-on que les séminaires n'existaient pas avant le Concile de Trente? C'est celui-ci qui décréta leur fondation. Rapidement, sous l'impulsion de saints, comme saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, saint Jean Eudes et Monsieur Olier, les séminaires se multiplièrent. Aujourd'hui, on n'imagine pas que l'Église puisse exister sans eux, ni qu'un futur prêtre puisse étudier la théologie ailleurs que dans un séminaire. Qu'on songe à la formation solide et sérieuse qu'ils assurent aux prêtres, et l'on reconnaîtra que, si le Concile de Trente n'avait promulgué que ce décret, il n'aurait pas été convoqué inutilement. Si le prochain concile traite des séminaires, ce sera pour en prolonger la durée: car la nécessité d'études toujours plus poussées s'impose comme une évidence. Il n'y avait dans ce texte du Concile de Trente, décrétant la fondation de séminaires, rien de spectaculaire, rien pour faire une manchette de journal. Mais que de merveilleux résultats il a produits!

Que peut-on attendre encore du prochain concile? Sans être prophète, on peut espérer ou désirer une révision, une clarification du texte même du Code. Celui-ci est en vigueur depuis 1918. Il était intangible pour son principal artisan, le cardinal Gasparri. Et les mânes du savant canoniste tressailleraient à la seule idée qu'on songeât à y toucher. Mais le secrétaire d'État de Pie XI était assez réaliste pour comprendre que bien des canons auraient besoin d'explications. Et pour ne pas livrer le Code à l'interprétation fantaisiste du premier venu, il avait vu à la constitution d'une Commission d'interprétation des canons du Code. Cette commission a donné de nombreuses réponses, qui ont force de loi. Parfois, un même canon, un seul paragraphe a reçu trois et même quatre interprétations subséquentes. D'autres fois, une réponse de la commission, ou d'une Congrégation romaine dans les matières de son ressort, donne un sens pratiquement opposé à celui du texte officiel. Par exemple, on lit au Canon 934, § 2: « L'indulgence [attachée à une prière] cesse, s'il y a addition, soustraction ou interpolation *quelconque*. » (C'est moi qui souligne.) Les commentateurs ne furent pas lents à signaler que ce texte était trop rigide. Que dire, par exemple, des braves gens intercalant dans leurs *Ave* un « pauvres » entre « priez pour nous » et « pécheurs »? Que penser de la traduction: « Nous vous adorons, ô Jésus » pour « *Adoramus te, o Christe* ». Etc. La Sacrée Pénitencerie expliqua qu'il s'agissait de modifications « qui changent la *substance* d'une prière ». Il faudrait maintenant insérer dans le texte même des canons les interprétations authentiques parues depuis 1918. Cette clarification du Code rendrait un grand service à tous, canonistes, étudiants, prêtres et fidèles. On peut donc souhaiter que le concile, par une commission mandatée *ad hoc* ou autrement, nous procure d'ici quelques années un texte mis au point et intégrant toutes les décisions nouvelles et les interprétations passées concernant le Code.

Peut-on compter de plus que le concile ajoutera à la législation présente? On peut le croire et le souhaiter. Je vois en particulier deux ensembles de textes canoniques touchant les laïques qui pourraient être ajoutés: l'un à propos de l'Action catholique, l'autre sur les Instituts séculiers. Au moment de la parution du Code (1917), aucune de ces institutions n'existait encore, formellement du moins. Pie XI, peut-on dire, est le fondateur de l'Action catholique. Et Pie XII a donné aux Instituts séculiers leur charte, en promulguant en 1947 *Provida Mater Ecclesia*, qui procure aux laïques les avantages de la vie de perfection évangélique par la pratique des vertus de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, tout en les laissant vivre dans le siècle et sans qu'ils se lient par aucun vœu de religion. Même si l'une et l'autre institutions sont encore en plein développement, elles sont déjà suffisamment évoluées pour qu'on puisse leur consacrer quelques solides canons, qui expliqueraient leur nature, leur fin et régleraient leur vie et leurs activités. Cela offrirait un autre avantage, celui d'étoffer un peu plus la part réservée aux laïques au livre des personnes. Qu'on ne croie pas que le législateur a négligé systématiquement le laïque. L'ensemble du Code vise tous les fidèles, et certaines parties, tel le traité du mariage, s'adressent d'abord aux laïques. Il reste que le livre des personnes est plutôt avare, quand il parle des laïques. Si l'on insère dans ce livre des chapitres sur l'Apostolat des laïques et les Instituts séculiers, on aura un ensemble mieux équilibré et traitant de façon égale des clercs, des religieux et des laïques.

Une question toujours actuelle est la prohibition des livres, l'index, pour employer le terme connu. Il ne serait pas surprenant que le concile aborde ce problème. Certains voudraient que l'index soit aboli. On s'offusque de ce qu'on appelle une atteinte à la liberté intellectuelle. D'autres lèvent les bras au ciel et disent: pourquoi maintenir une législation qui est si mal observée? Pour ma part, je ne vois pas que l'Église puisse supprimer la prohibition des livres, mais je souhaiterais peut-être quelques modifications. Remarquons que le droit canonique, droit positif, ne fait que renforcer en ce point la loi naturelle. Personne ne doit mettre en danger sa foi ou ses mœurs: voilà un axiome de droit naturel. Or les lois de l'index ne font que préciser cet axiome, en prohibant les livres qui attaquent la foi ou les mœurs. Même sans l'index, de tels ouvrages resteraient prohibés par la loi naturelle et personne ne pourrait les lire sans un motif grave: nécessité apologétique, professorale ou de critique littéraire. L'argument de l'inobservation de la loi me paraît faible. Il semble exagéré de dire que la plupart n'observent pas les lois de l'index. Et quand ces lois seraient encore plus mal respectées, serait-ce une raison de les abolir? Pour mieux comprendre, comparons deux autres lois positives avec celle de l'index: les lois du jeûne et de l'assistance à la messe les dimanches et jours de fête. Beaucoup de diocèses ont supprimé presque entièrement le jeûne, tout en rappelant la loi inviolable de la pénitence. Les santés plus délicates, les difficultés matérielles, celle, par exemple, de se procurer du poisson, l'habitude de manger à toute heure et dans les restaurants, en un mot les modes de la vie présente expliquent cette suppression. Mais il s'agissait d'une loi purement positive.

L'obligation d'assister à la messe les dimanches et jours de fête est assez mal observée dans beaucoup de pays; au

Canada, même dans la province de Québec, on constate un fléchissement sérieux sur ce point. Pourtant, l'Église continue à maintenir le précepte grave de la messe du dimanche et des fêtes d'obligation. L'abolition du précepte supprimerait sans doute les péchés de ceux qui ne le gardent pas, mais est-ce qu'elle rapprocherait ces catholiques tièdes de l'Église? Est-ce qu'elle les rendrait plus fervents, plus disposés à obéir à l'Église dans les autres matières? On peut se le demander. Ce qui n'est pas douteux, c'est que beaucoup de catholiques fidèles à l'assistance à la messe dominicale se relâcheraient vite, si l'obligation grave était abolie. Pourtant, il s'agit là d'un précepte purement positif. En un sens, les lois de la prohibition des livres urgent plus que le précepte de la messe dominicale, puisque, nous l'avons vu, l'index ne fait que confirmer un précepte de droit naturel.

Si, pour ces raisons, je ne crois pas que le concile supprime les lois de l'index, il pourrait peut-être y introduire certaines modifications. Il pourrait ordonner la révision du catalogue des livres formellement à l'index, pour en sortir certains ouvrages qui ne semblent plus offrir de dangers à la foi ou aux mœurs. Il pourrait rétablir la règle en vigueur avant 1940. Jusqu'à cette date, quand les œuvres d'un auteur étaient prohibées, on en exceptait les livres qui, au dire des personnes compétentes, étaient inoffensifs. Depuis 1940, tous les livres d'un auteur expressément à l'index sont prohibés, même ceux qui paraissent n'offrir aucun danger. Voilà une règle difficile à observer pour un catholique moins fervent. On pourrait aussi rendre plus aisée la concession des dispenses, actuellement réservée aux Ordinaires. La faculté de dispenser, faite à certains prêtres, recteurs d'universités, supérieurs de collèges, vicaires forains, faciliterait la pratique de demander les dispenses voulues et assurerait une meilleure observance de la loi.

Il est une autre matière dont les canonistes verraient avec plaisir la simplification, celle des peines ecclésiastiques, excommunications, suspenses, interdits, etc. Le livre des délits et des peines pourrait, il semble, être abrégé. Beaucoup de peines ne sont pratiquement plus infligées et semblent en voie de tomber en désuétude. Les effets de chaque peine sont très compliqués à expliquer et à retenir. Tout cela n'affecte pas tellement la vie des fidèles, mais alourdit considérablement l'enseignement du droit canonique, sans grand profit. Un allègement de ce traité serait salué avec joie tant par les professeurs que par les étudiants.

J'ai voulu signaler ici certaines questions d'ordre disciplinaire qui pourraient être agitées au prochain concile. Je suis loin d'avoir épuisé le sujet. D'autre part, il faudrait être prophète pour savoir quelles matières seront traitées. Au Premier Concile du Vatican, l'infaillibilité pontificale n'était même pas inscrite à l'agenda primitif. Elle devint la question principale, qui marqua de son sceau ce concile. Par ailleurs, bien des sujets qui se trouvaient à l'agenda ne furent pas soulevés. On peut prévoir la même chose pour le Deuxième Concile du Vatican. On introduira dans la discussion des sujets qui ne font pas partie du programme; mais d'autres matières seront retirées, ne fût-ce que pour ne pas prolonger indéfiniment les discussions. En définitive, c'est l'Esprit-Saint qui dirigera les travaux de nos Évêques. A nous tous de le prier instamment qu'il éclaire et conseille les Pères du Concile.

LE CONCILE ET L'ÉCRITURE

Julien HARVEY, S. J.¹

C'EST LE 11 OCTOBRE, le Saint Père s'agenouillera devant l'autel, au milieu de l'assemblée des évêques de la chrétienté et prononcera la prière en usage depuis douze siècles: « Nous voici, Seigneur, Esprit-Saint, nous voici, malgré la grandeur accablante de nos péchés, spécialement réunis en votre nom. Venez à nous. Soyez avec nous et daignez descendre dans nos cœurs. Enseignez-nous ce que nous devons faire... ». Alors l'Église sera, pleinement, en état de concile.

Il y aura sur l'autel un livre. La Bible. Et le collègue des successeurs des Apôtres commencera ses assises. C'est en définitive sur ce livre que les membres du concile se pencheront. En disant que le concile se penchera sur la Bible, je ne veux toutefois pas laisser entendre que l'Église se sente plus haute que l'Écriture. L'Église n'est pas au-dessus de l'Écriture, mais au-dessus de l'interprétation de l'Écriture. Quand nous affirmons, comme chrétiens, que la norme, le point de repère stable de notre foi est l'Église, nous n'entendons pas que l'Église peut changer l'Écriture, ni le sens de l'Écriture, ni rien y ajouter. Mais seulement qu'elle peut en déterminer avec autorité le sens et en approfondir l'intelligence. Ceci découle directement de la vocation essentielle de l'Église, qui est de transmettre le message, la bonne nouvelle du salut, à tout homme venant en ce monde. Sa fidélité au Saint-Esprit, qui est son âme, inclut sa fidélité à l'Écriture.

La Bible que le concile placera sur l'autel sera la *Vulgate*, la traduction latine de saint Jérôme. Non pas que les pères du concile considèrent cette traduction latine faite au V^e siècle comme directement inspirée, ni comme plus parfaite que toutes les autres; non pas qu'ils ignorent le texte original, hébreu, araméen et grec, auquel seul ils attribuent l'inspiration et l'inerrance; non pas surtout qu'ils dédaignent l'effort scientifique tendu, depuis deux siècles surtout, vers une meilleure compréhension du Livre. Mais tout simplement parce que l'Église a reconnu, à la quatrième session du concile de Trente (8 avril 1546), que la *Vulgate* est un texte biblique juridiquement authentique, c'est-à-dire reproduisant substantiellement l'original inspiré en particulier sur les questions de foi et de morale et donc pouvant servir de base aux discussions théologiques.

Peut-on prévoir que le concile discutera beaucoup sur des problèmes directement bibliques? Il ne semble pas. Nous n'attendons pas de définitions du sens de textes précis, ni de formulation technique concernant des méthodes d'approche à l'Écriture. Car un concile n'est pas d'abord convoqué pour simplifier ni pour résoudre des problèmes de théologiens ou d'exégètes; il est orienté vers autre chose que nos curiosités. Le présent concile, comme la plupart de ceux qui l'ont précédé, mais plus nettement encore que ceux-ci, est orienté vers trois buts: la vie présente de l'Église en marche dans le temps, l'union de tous les chrétiens, le rayonnement apostolique de l'Église aux yeux des non-chrétiens. Et même si l'on a beaucoup discuté, ces derniers

temps, sur la priorité à accorder à l'un ou à l'autre de ces trois objectifs, il demeure qu'ils sont tous trois liés, et qu'on ne peut satisfaire à l'un sans s'attacher en même temps aux deux autres. La vie intérieure de l'Église ne peut s'épanouir pleinement que dans la réunion de tous les chrétiens séparés, et le rayonnement missionnaire dépend à la fois de la vie intérieure de l'Église et de son unité.

Donc, le concile sera d'abord tourné vers l'Église elle-même. Mais en se tournant vers l'Église elle-même, c'est souvent vers l'Écriture que le concile se tournera. Car c'est dans l'Écriture et la Tradition, pour reprendre les paroles des Pères de Trente, qu'est la source de toute vérité conduisant au salut; cette source, c'est à l'Église que le Christ l'a confiée, pour qu'elle atteigne toute créature. On a très ardemment débattu, surtout dans le contexte œcuménique, la question suivante: le concile de Trente a-t-il voulu déterminer qu'il y a en fait *deux* sources du dogme chrétien, Écriture et Tradition, ou seulement *une*, l'Écriture *dans* la tradition, si bien que la tradition ne contiendrait aucun élément dogmatique qui ne se trouve déjà, au moins de façon voilée, dans la Bible. Peut-être le concile apportera-t-il sur ce point des précisions. Elles seraient d'une valeur presque inestimable dans le dialogue avec les chrétiens séparés, pour qui la notion même de Tradition a toujours constitué une énorme difficulté. Non pas que le concile élimine, ou même puisse éliminer, cette Tradition du vocabulaire chrétien, mais qu'il puisse la situer plus exactement par rapport à l'Écriture, peut-être simplement comme le courant vivant et ininterrompu de l'Évangile vécu à travers les siècles dans le Corps mystique du Christ, courant qui transporte en lui l'interprétation authentique du texte sacré.

En plus de cette étude concernant directement la Bible, on peut sans doute prévoir que le concile, s'il parvient jamais à traverser les quelque 16 tomes in-quarto de propositions reçues au temps des commissions anté-préparatoires, précisera certaines questions concernant la création, éclairera le rapport existant entre la loi et la conscience, entre la norme absolue et la situation toujours changeante; ce sont là des questions en grande partie biblique.

Mais puisque le concile est d'abord orienté vers « ce que le temps réclame » (saint Bernard), il faut plutôt en attendre des directives et des lumières qui rejoindront plus directement notre vie chrétienne. Et ici ce ne sont pas des décrets sensationnels, mais plutôt des recommandations et des approbations qu'il faut espérer. Sur ce terrain, les points qui semblaient le plus attirer l'attention pendant la préparation du concile se présentent sous la forme suivante:

L'Écriture comme source de vie

Beaucoup de mémoires adressés aux commissions conciliaires, provenant en particulier de l'Europe du Nord, se sont préoccupés d'abord des problèmes de l'Église placée au milieu de cultures devenues largement, sinon totalement profanes, et de l'intense effort qui s'impose pour remettre ces cultures en contact avec la Révélation et la vision chrétienne du monde. On a dit et répété que la force d'affirma-

1. L'A. est professeur d'Écriture Sainte au scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal.

tion des chrétiens a diminué, que les chrétiens parlent une langue qu'on ne comprend plus, et cela parce qu'ils raisonnent au lieu d'affirmer, que le monde païen est devenu pour eux un scandale et une tentation permanente, alors qu'il y eut des époques de la vie de l'Église où précisément le contraire se produisait, où l'Église agissait presque irrésistiblement sur le monde païen qui l'entourait. Le concile sera sans doute fortement marqué par ce courant d'idées et insistera plus fortement que jamais sur l'importance que doit prendre la connaissance, la méditation et l'étude de la parole divine dans la vie de chaque chrétien. Le renouveau de la catéchétique est à l'ordre du jour. Non pas qu'il faille le commencer; il est déjà en plein essor. Qu'on remarque par exemple le splendide catéchisme biblique des diocèses allemands, fruit de dix-sept ans de travail d'une commission de spécialistes, déjà en usage depuis 1955 et traduit dans la plupart des langues d'Europe et d'Amérique. Il faut stabiliser ce mouvement, lui donner sa charte. Ainsi le concile de Trente avait souhaité la composition d'un catéchisme; son désir a été réalisé par le *Catéchisme de Trente*, de 1567. Il est systématique, procédant par définitions, questions et réponses. Le *Petit Catéchisme de Québec* en était la fidèle image. Mais depuis lors le *Catéchisme de Trente* a été remplacé presque partout par des catéchismes où l'histoire du salut fournit le cadre. En d'autres termes, par des catéchismes dont la structure est biblique. On a évolué en ce sens parce qu'on a pu constater, par de longues expériences, que les catéchismes systématiques répondent moins bien aux exigences de l'esprit moderne. Nous n'attendons pas exactement un nouveau catéchisme du concile; dans ce monde en mouvement, un livre d'initiation des jeunes chrétiens devient difficilement international. Nous souhaitons plutôt un directoire catéchétique valable dans toute l'Église et rédigé par une commission internationale de spécialistes de la catéchèse, de la Bible, de la liturgie. Elle devra s'attendre, cette commission, à un immense travail, car il n'est pas facile de faire cette traduction de la langue et des cadres de pensée de la théologie scientifique en la langue et les cadres de pensée dans lesquels le message du Christ peut devenir assimilable à tous (le premier symposium international du Centre d'orientation et de coordination pastorale, tenu à Gazzada au début de mai de cette année, a pu s'en rendre compte).

Dans le même domaine, celui de l'Écriture source de vie, le concile s'occupera de liturgie. Ici encore, il abordera *quod tempus requirit*, pour reprendre l'expression de saint Bernard. Si on regarde, en effet, d'un peu loin le mouvement de l'Esprit dans l'Église de notre siècle, un chemin se dessine bientôt, assez nettement: après une première phase à dominante fortement mariologique (Lourdes, puis Fatima), le renouveau liturgique a commencé d'occuper le premier plan, pour se prolonger en redécouverte de l'Église comme communauté chrétienne et Corps du Christ, redécouverte qui a amené une reprise de contact direct avec l'Écriture et les Pères de l'Église. Et à son tour cette reconquête a en grande partie amorcé le dialogue avec les chrétiens séparés, le mouvement œcuménique. Ce mouvement de l'Église au xx^e siècle, c'est la démarche d'un être vivant. Fortement subjective et personnelle, la piété mariale a nourri les âmes et hâté sans doute la définition du dogme de l'Assomption; mais elle a amené un mouvement complémentaire, plus objectif et plus communautaire, la piété liturgique, proche

de la Bible, nourrie des Psaumes et des Prophètes, de la prédication des Apôtres et de saint Paul. Nous pouvons seulement noter ici quelques-uns des espoirs qui se portent vers le concile: révision de la partie biblique de la messe, surtout Épître et Évangile, pour qu'elle offre au fidèle une meilleure image des lignes de fond de l'histoire du salut; insistance sur l'importance à attribuer à l'Évangile de la messe et à l'homélie qui l'explique; révision de la grande prière incessante de l'Église par ses moines, ses moniales et ses prêtres qu'est le Bréviaire, en particulier par une restructuration plus adaptée à la vie moderne des heures canonicales, et par un meilleur choix de textes scripturaires. Faut-il joindre ici un autre espoir: que cette proclamation de la Parole de Dieu à la messe puisse se faire directement dans les langues nationales? Il semble qu'on puisse espérer que le concile y sera favorable, tout en respectant les bons arguments qu'on peut faire valoir en faveur du latin, langue de l'unité.

L'Écriture comme Lumière

La force d'expansion de l'Église dans le monde est un des thèmes constamment repris dans les mémoires présentés aux commissions. Et ici un aspect majeur est souvent relevé: les deux dernières guerres ont fait perdre à la civilisation gréco-romaine beaucoup de son prestige spirituel dans les pays de mission. Il est bien passé, au soir de l'âge colonialiste, après les inutiles cruautés de ces deux guerres, le temps où des théologiens pouvaient insister avec fierté sur le lien qui existe entre la grandeur de la civilisation européen-américaine et la grandeur de l'Église. Pour conserver à l'Église sa force de pénétration dans les circonstances actuelles, plusieurs ont proposé au concile leur désir de voir formuler des directives concernant le minimum d'éléments gréco-latins à conserver dans l'apostolat missionnaire. Et des évêques orientaux et missionnaires ont souhaité que le concile reformule certains dogmes chrétiens en termes plus adaptés à l'Église tout entière. Il est difficile de dire à l'avance ce que voudra le concile; on ne peut renoncer pour sûr à l'acquis énorme que représentent vingt siècles de compénétration de l'Évangile et des cultures occidentales; mais on ne peut non plus nier qu'un certain dépouillement puisse redonner au message missionnaire une pureté qui le fasse accueillir parce qu'on ne sera plus tenté d'y voir une propagande spirituelle des grandes puissances coloniales.

Ajouterons-nous que la formation des prêtres, lumière du monde, sera aussi une des grandes préoccupations du concile. Les souhaits formulés au terme de plusieurs enquêtes pré-conciliaires faites par nos évêques rejoignent ici les pétitions venues de toute la chrétienté. Les études théologiques seront vraisemblablement prolongées, s'il faut en croire de nombreux mémoires. La structure même de ces études sera-t-elle modifiée? Ici, il semble qu'il faut s'attendre à une tension à l'intérieur même du concile entre les exigences de la pastorale dans les pays du Nord, qui ont été profondément touchés, depuis 1936 environ, par le mouvement de théologie kerygmatisque, plus proche du Nouveau Testament et des Pères, et celles des pays méridionaux, demeurés plus systématiques, plus soucieux de donner la première place à l'élaboration plus rationnelle de la Révélation. Non pas que ces deux attitudes s'opposent, ni qu'il faille s'attendre à une nouvelle théologie; il ne peut y en

avoir qu'une, qui est à la fois intelligence plus profonde des mystères de la foi et de leurs relations et en même temps charisme d'exposition des merveilles de Dieu dans l'histoire du salut. Mais dans un tel domaine, un déplacement d'accent signifie beaucoup, et on peut croire à une forte insistance du concile sur la préparation des prêtres à l'intelligence et à l'explication directe du texte biblique.

L'Écriture comme lien entre les chrétiens

On n'a pas manqué de souligner, et parfois d'exagérer, une divergence entre ce qu'on a cru être la première intention du Saint Père (qui aurait été l'union des chrétiens séparés) et les travaux des commissions préparatoires (qui viseraient surtout la réforme intérieure de l'Église), et on s'attend encore dans divers milieux à une interaction constante à l'intérieur du concile entre les préoccupations des pasteurs d'âmes, attachés d'abord à l'union, et celles des juristes, attachés d'abord à des réformes intérieures d'ordre disciplinaire et à des condamnations d'hérésies (85% des mémoires présentés parleraient de condamnation plus solennelle du communisme, un grand nombre d'entre eux de condamnation du laïcisme, etc.). En fait, le Saint Père s'est clairement exprimé sur ce point: il ne s'agit pas de faire spécifiquement du Vatican II un concile d'union, au sens des conciles de Lyon (1274) ou de Florence (1439-1442). Comme les deux ont abouti pratiquement à un échec sur ce terrain, le Vatican II ne voudra pas répéter l'expérience ni tenter l'union par le sommet avant qu'elle ne soit mûrie dans le monde chrétien tout entier et méritée par la prière de l'Église chrétienne tout entière. Mais ce qui est sûr, c'est que le concile se préoccupera énormément d'union. La création d'un secrétariat permanent pour l'union des chrétiens en est la meilleure garantie, et, à l'encontre des autres commissions conciliaires, il continuera de fonctionner pendant le concile, et sans doute après. Plus qu'un symbole, il y a là une ouverture permanente de l'Église au dialogue. Et la création de cet organisme permanent marque l'aboutissement d'une longue série de démarches de l'Église concernant l'œcuménisme. Qu'on observe l'évolution de la pensée, et surtout de la sympathie, depuis l'encyclique *Mortalium animos* (Pie XI, 1928), en passant par l'instruction *Ecclesia catholica* (Saint-Office, sous Pie XII, 1949) jusqu'à *Mystici Corporis*; et qu'on remarque que le Saint Père a employé récemment, pour la première fois croyons-nous, l'expression « nos frères qui ne participent pas encore pleinement à l'unité », en parlant des chrétiens non catholiques (discours à des pèlerins de Venise, 8 mai 1962; cf. *Osservatore Romano*, 11 mai 1962), alors qu'il employait encore en 1959 l'expression consacrée de « frères séparés » (par ex. dans l'encyclique *Ad Petri Cathedram*). Il ne faut pas voir là une concession de l'Église; nous sommes d'accord, catholiques, protestants et orientaux séparés, sur ce principe évident, que l'union ne peut se faire par compromis dogmatique. Ce qu'il y a ici, c'est

un déplacement d'accent, le reportant davantage sur le souci de charité chrétienne. Et même si de très grands obstacles à l'union demeurent, le concile contribuera sans aucun doute au rapprochement. Il y aura contribué de façon très décisive s'il détermine plus nettement les rapports qui unissent les notions d'Église, d'Écriture et de Tradition d'une part, et d'autre part s'il complète le dogme de l'infaillibilité pontificale, défini à la fin du premier concile du Vatican, par une étude approfondie de la situation des évêques par rapport au Souverain Pontife et à leurs prêtres et fidèles. Sur ces points importants pour la vie actuelle de l'Église, le premier Concile du Vatican avait déjà amorcé de considérables travaux, qui furent arrêtés par la dissolution du concile à la suite de la prise de Rome (les observations des évêques sur ces points remplissent 39 colonnes du tome 51 de l'immense *Sacrorum Conciliorum amplissima collectio*, de G. D. Mansi). Est-ce providentiellement qu'ils ont été abandonnés alors, pour revenir sous un angle nouveau, renouvelés et approfondis, à un moment où tout le mouvement de notre siècle a convergé vers le rapetissement, et en même temps le déchirement, de cette planète, faisant jaillir de toutes parts un désir plus vif que jamais de l'unité. Le directeur de ce Secrétariat pour l'unité des chrétiens, le cardinal A. Bea, bibliste éminent lui-même, faisait remarquer récemment que les études bibliques, tant protestantes que catholiques, avaient été un des principaux instruments de ce rapprochement. L'attention du concile aux problèmes bibliques ne manquera certainement pas de rendre encore plus prochain le jour de la réunion de tous les « frères imparfaitement unis encore » dans l'Église dont le Saint Père disait avec une parfaite certitude qu'elle n'est pas pour eux une maison étrangère, mais leur propre maison (radio-message du 29 oct. 1958).

Cette sollicitude paternelle a suscité dans les milieux chrétiens séparés des réactions diverses, parmi lesquelles il plaît de relever la suivante, venue du professeur Skyds-gaard, directeur de l'institut œcuménique de l'université de Copenhague: « Les chrétiens évangéliques doivent suivre avec attention le prochain concile romain et s'y intéresser positivement. Ce qui se passe dans l'autre partie du peuple de Dieu ne peut jamais nous laisser indifférents. Aucune Église n'est jamais seule: elle est toujours avec l'« autre », et l'« autre » n'est pas quelqu'un qu'on a rencontré par hasard, encore moins quelqu'un que je dois considérer comme mon adversaire; non, l'« autre » m'a été donné par Dieu comme mon plus proche voisin, comme un don et comme un souci. L'« autre » est en train d'accomplir quelque chose de grand et d'important; ma tâche n'est pas de le regarder faire d'un œil critique et en gardant les mains dans les poches... Ce qu'il faut, c'est prêter une attention éveillée et positive et prier pour qu'il se fasse quelque chose qui serve, d'une manière peut-être incompréhensible, au bien de tous. » (Paru dans la revue *Kirkens Verden*, juill. 1961, p. 182.)

**« Qu'il s'agisse de sa préparation, de son indiction ou de son déroulement,
le Concile demande beaucoup de courage. »**

**S. S. Jean XXIII, à la clôture de la VI^e session
de la Commission centrale.**

LE CONCILE ET LA LITURGIE

Dom Gérard MERCIER, O. S. B.¹

DANS SON ENCYCLIQUE *Ad Petri Cathedram* du 29 juin 1959, Sa Sainteté le pape Jean XXIII disait que « le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et méthodes de notre temps ».

L'Église est absolument immuable dans sa constitution divine. Les vérités éternelles révélées par Dieu sont et seront toujours invariables. Mais la manière de les présenter aux hommes peut varier; pour être plus efficace, cette manière doit s'adapter aux mentalités et aux circonstances qui varient beaucoup au cours des siècles. D'autre part, la législation de l'Église ainsi que son action pastorale, qui s'exerce principalement par la sainte liturgie, peuvent contenir des éléments qui ont vieilli et gagneraient à être modifiés. Ce sera l'œuvre du prochain Concile de donner à l'Église et à ses institutions législatives et pastorales un rajeunissement intérieur qui rendra son action salvatrice plus efficace au sein de notre société contemporaine qu'il faut pénétrer de plus en plus des principes chrétiens.

Ce vaste programme a été préparé par un certain nombre de commissions composées de cardinaux, évêques, prêtres et religieux des différentes parties du monde, réputés pour leur savoir et leur expérience particulière. Chacune de ces commissions préparatoires eut la mission de préparer les décrets et constitutions qui paraissent les plus indiqués.

Je me bornerai ici à exposer le travail de la Commission de Liturgie. Les travaux de cette commission ont déjà suscité un grand intérêt, soit dans le clergé, soit chez les laïcs, et on se demande avec curiosité quelles seront les modifications apportées à la discipline actuelle en matière de liturgie.

Disons d'abord que, dans tout son travail préparatoire, cette commission eut toujours devant les yeux les trois principes suivants: 1^o Il serait contraire à la sagesse et à l'esprit de l'Église de faire table rase du passé et de prendre pour norme le goût des nouveautés dans la réforme des institutions liturgiques; toute réforme et modification doit se faire avec le respect et la vénération du patrimoine sacré du passé et des rites liturgiques présents; 2^o Il est nécessaire d'assurer au clergé une solide formation dans l'intelligence et la pratique de la liturgie; 3^o La pastorale doit profiter largement d'une liturgie à laquelle les fidèles participent d'une façon active et consciente.

C'est à la V^e Session de la Commission centrale préparatoire au Concile que fut étudié l'ensemble des décrets préparés par la Commission liturgique. Ces décrets seront présentés à l'approbation du Concile lui-même. Ils se divisent en huit chapitres. Le premier chapitre traite des principes généraux; les suivants concernent la sainte messe, les sacrements et les sacramentaux, l'office divin, l'année

liturgiques, les ornements sacrés, la musique sacrée, l'art sacré.

Comme il se devait, les principes fondamentaux énoncés au chapitre premier sont tirés de l'encyclique *Mediator Dei* de S. S. le pape Pie XII. Les décrets de ce chapitre déterminent clairement la nature de la liturgie, la place qu'elle doit occuper dans la vie de l'Église et de chaque fidèle, les principes d'une réforme liturgique, enfin énumèrent les livres liturgiques. On y affirme l'attachement de l'Église à l'usage du latin dans la célébration de la liturgie dans l'Église occidentale; par contre, dans l'Église orientale, plusieurs langues sont utilisées et leur usage sera maintenu.

En outre, chacun des chapitres suivants débute par l'énoncé de principes particuliers touchant la matière traitée en ce chapitre. Le chapitre second concerne le « saint sacrifice eucharistique ». Le sacrifice de la Croix est au centre de la vie du Christ et de son culte envers le Père. Il s'ensuit que la sainte messe, qui lui est identique, est et sera toujours le point culminant et le centre de la religion chrétienne. Par conséquent, il est nécessaire que la première de toutes nos dévotions soit la dévotion à la sainte messe à laquelle nous devons nous unir le plus possible par une participation personnelle et active, à titre de cooffrants avec le Christ-Prêtre et d'hosties-cooffertes avec Jésus-Hostie. Dire que nous « assistons » à la sainte messe est une expression malheureuse, car nous n'assistons pas à la messe comme nous assistons à un film, par exemple. Non. A la messe, nous sommes tous et nous devons tous être acteurs, participants actifs et non simples spectateurs. Les fidèles de la nef doivent tous s'unir à la sainte messe, qui est leur propre sacrifice, par cette participation active sur laquelle les papes ont tant insisté depuis un demi-siècle. A cette fin, ils doivent s'efforcer de bien comprendre les rites et cérémonies de la messe, s'assimiler leur esprit, s'offrir eux-mêmes avec et par le Christ, intensifier leur union au Christ en recevant la sainte communion, si possible, au moment de la communion du prêtre dans une hostie consacrée au cours de cette messe même.

Plusieurs décrets suggèrent des modifications de détail dans la liturgie de la sainte messe. Pour favoriser la compréhension et la piété des fidèles, on demande un choix plus attentif et plus judicieux des textes de l'avant-messe. D'autre part, quelques prières et cérémonies ajoutées au cours des siècles aux prières de la messe ont terni la beauté et la limpidité du texte primitif. Les circonstances actuelles semblent demander le retour à une simplicité qui favorisera davantage la clarté et une plus grande compréhension du saint sacrifice. Les prières préparatoires que le célébrant récite au bas de l'autel, au début de la sainte messe, furent ajoutées au cours des âges; elles pourraient bien disparaître avec le présent Concile ainsi que quelques autres additions faites au texte de la messe en général, et au Canon en particulier. En outre, vraisemblablement, certaines rubriques seront modifiées, comme a déjà commencé à le faire la nouvelle édition (1962) du *Missel romain*.

Quant à l'usage de la langue latine dans la célébration de la sainte messe, il ne faut pas nous attendre à ce que le

1. L'A. fait partie de la communauté bénédictine de l'abbaye Saint-Benoît-du-Lac.

Concile l'abandonne et autorise la célébration de la messe dans la langue du peuple. Pour plusieurs raisons excellentes, l'Église tient à la conservation de la langue latine, non seulement dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques, mais aussi dans la célébration des rites liturgiques. Tout en tenant compte des besoins particuliers des fidèles et du fait aussi que les laïcs dialoguent toujours davantage les prières de la messe, il semble probable que le Concile permettra de célébrer dans la langue du peuple cette première partie de la messe qu'on appelle « avant-messe » ou liturgie de la Parole. Mais l'usage du latin sera maintenu pour le Canon de la messe. La messe ne sera pas allongée, mais plutôt raccourcie. Quant à l'usage du latin pour les chants du Propre, on ne saurait l'abandonner. Le chant grégorien, qui est le chant même de l'Église et l'un des plus précieux trésors de sa liturgie, est intrinsèquement lié à la langue latine et ne pourrait conserver toute sa valeur en accompagnant un texte d'une autre langue.

Le chapitre troisième traite des sacrements et des sacramentaux. Les décrets qui concernent les sacrements n'ont pas tant pour but l'aspect doctrinal, déjà défini par le Concile de Trente, que l'aspect pastoral. L'administration de chacun des sacrements s'accompagne de cérémonies qui veulent souligner et faire comprendre le rite sacramentel lui-même et ses effets dans l'âme de celui qui le reçoit. C'est afin de permettre aux fidèles de mieux saisir cette signification des sacrements que l'Église a déjà permis l'usage du *Rituel* en langue populaire. Tout en maintenant ce qui a déjà été accordé, le Concile aura à étudier la possibilité de modifier certaines de ces cérémonies pour donner une meilleure idée du sacrement reçu. Le *Rituel du Mariage*, par exemple, gagnerait beaucoup à être réformé.

Le chapitre quatrième du schéma sur la liturgie concerne l'office divin. « L'Église, dit Pie XII, fidèle au mandat reçu de son Fondateur, continue la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, principalement par la sainte liturgie. Elle le fait d'abord à l'autel...; ensuite par les sacrements, qui sont pour les hommes les moyens spéciaux de participer à la vie surnaturelle; enfin par le tribut quotidien de louange offert à Dieu, Souverain Bien. » C'est l'office divin, généralement appelé « bréviaire ». L'office divin est donc la prière même de Jésus continuée à travers les siècles par ceux que l'Église a choisis pour cette fonction. Cette prière se compose de psaumes et d'hymnes, de leçons ou lectures tirées de la Sainte Écriture, des Pères de l'Église, des documents pontificaux, et d'écrivains ecclésiastiques surtout quand il s'agit de la courte biographie d'un saint lue le jour de sa fête. L'office divin se récite en latin.

A l'occasion du présent Concile, bien des améliorations sont souhaitées pour simplifier l'office divin, et il n'y a pas de doute qu'il en connaîtra plusieurs. Le *Psautier*, dit de Pie XII, n'a pas rallié tous les suffrages. On souhaiterait un psautier latin qui, tout en tenant compte des recherches des dernières années et en étant conforme à l'original hébreu, se servirait d'un vocabulaire moins recherché et qui s'accommoderait mieux aux lois de la psalmodie grégorienne. D'autre part, le choix des leçons serait mieux fait, quelques biographies de saints disparaîtraient ou subiraient des retouches. De nombreuses améliorations ont déjà été apportées au calendrier et à l'*ordo*; quelques-unes encore s'y ajouteront. Loin d'être allongé, l'office divin, semble-t-il, sera

raccourci. Il ne semble pas toutefois que le Concile accordera la permission de réciter l'office divin en langue populaire.

Le chapitre cinquième traite de l'année liturgique. « L'année liturgique, dit Dom Guéranger, n'est autre que la manifestation de Jésus-Christ, et de ses mystères dans l'Église et dans l'âme fidèle... Si l'Église renouvelle chaque année sa jeunesse, c'est parce que, au moyen du cycle liturgique, elle est visitée par son Époux dans la proportion de ses besoins. Chaque année, elle le voit enfant dans la crèche, jeûnant sur la montagne, s'offrant sur la Croix, ressuscitant du sépulcre, fondant son Église et instituant ses sacrements, remontant à la droite de son Père, envoyant l'Esprit-Saint aux hommes; et les grâces de ces divins mystères se renouvellent tour à tour en elle... Chaque année, l'Esprit de Dieu reprend possession de sa bien-aimée, et lui assure lumière et amour; chaque année, elle puise un surcroît de vie... Or, ce que l'Année liturgique opère dans l'Église en général, elle le répète dans l'âme de chaque fidèle attentif à recueillir le don de Dieu. Cette succession de saisons mystiques assure au chrétien les moyens de cette vie surnaturelle... Et quelle source de progrès pour l'âme du chrétien », s'il s'efforce de s'unir au Christ qui revit devant ses yeux, grâce au cycle liturgique, les différents mystères de sa vie. L'année liturgique a été ainsi organisée et disposée pour nous aider à comprendre et à vivre les enseignements et exemples du Christ, et ainsi nous transformer à son image. Tel est le rôle sublime de l'année liturgique. Elle nous apporte, fête après fête, les grâces nécessaires pour nous aider à imiter le Christ dans ses différents mystères.

C'est précisément pour mieux mettre en évidence les mystères du Christ que l'Église a voulu réduire le nombre des fêtes de saints, afin que le *Sanctoral* ne nous fasse pas oublier le *Temporal* et le sens des différentes saisons liturgiques. En réalité, le cycle liturgique est essentiellement christologique. C'est du Christ qu'il est question du commencement à la fin. Le *Sanctoral*, loin de nuire à cette unité, la sert, car chacun des saints se comprend en fonction du Christ dont il est le serviteur fidèle et l'imitateur. C'est par le Christ que les saints sont ce qu'ils sont; c'est de Lui qu'ils tiennent cette sainteté et cette gloire qui brillent en eux, et c'est à Lui qu'ils rendent gloire et à Lui que, par leurs exemples et leurs prières, ils veulent nous conduire. C'est un fait que les fidèles oubliaient ce caractère essentiellement christologique du *Sanctoral* et en éprouaient un certain dommage dans la vie spirituelle. L'Église fut donc bien inspirée quand elle voulut faire ressortir davantage les mystères du Christ en réduisant le nombre des fêtes de saints, surtout quand il s'agissait de saints anciens inconnus de nos contemporains. Il se peut que quelques retouches se fassent encore dans le même sens.

Le chapitre sixième traite des objets sacrés, c'est-à-dire des vêtements et ornements que revêt le prêtre pour la célébration de la sainte messe et les différentes fonctions liturgiques, des vases sacrés, des ornements et parements de l'autel. Tous ces objets sacrés ont leur importance et il faut que chacun d'eux soit bien approprié à l'usage auquel il est destiné et serve à l'édification des fidèles. C'est pourquoi l'Église croit bon de rappeler les lois qui président à la confection ou à la fabrication de ces objets sacrés. Des directives concernent la matière à employer et d'autres, la forme à donner à ces objets du culte.

Le chapitre septième, sur la musique sacrée, s'inspire en ses directives des documents pontificaux, spécialement de l'encyclique *Mediator Dei*, de 1947, de l'encyclique *Musicae sacrae disciplina*, de 1955, et de l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites *De Musica sacra et de sacra Liturgia ad mentem encyclicarum PII Papae XII Musicae sacrae disciplinae et Mediator Dei*, du 3 septembre 1958. De ces documents qui font autorité, on a su tirer des décrets qui serviront de normes aux musiciens d'Église.

Le dernier chapitre du schéma sur la liturgie traite de l'art sacré. Dans chaque diocèse, une Commission d'art sacré travaillera de concert avec les Commission diocésaines de Liturgie et de Musique sacrée et veillera à ce que

soient observées les directives de l'Église en matière d'art sacré et aidera les artistes à créer des œuvres qui mettent vraiment la beauté au service du culte.

Comme on peut déjà le constater par ce court résumé du travail de la commission de la Liturgie, les Pères du deuxième Concile du Vatican seront en mesure d'établir une législation d'ensemble appropriée « pour que les cérémonies sacrées, selon le vœu de Sa Sainteté le pape Jean XXIII, retrouvent leur splendeur originelle, incitent plus intensément les fidèles à une piété sincère et les conduisent à la sainteté et à la perfection évangélique ».

DOSSIER SUR LE CONCILE

I. — LA PRÉPARATION DU CONCILE

De la basilique Saint-Paul à la basilique Saint-Pierre

Aucun concile dans l'histoire de l'Église n'aura été l'objet d'une préparation aussi minutieuse et aussi soignée que le II^e Concile du Vatican. Les quelque trois ans que l'Église a jugé nécessaire d'y consacrer sont gros de signification. A la clôture de la VII^e session de la Commission centrale préconciliaire (20 juin 1962), le Pape en exprimait sa vive satisfaction: « Nous le redisons volontiers: ces trois années ont été ennoblies par un travail éminent, religieux, dévoué, actif. »

Rappelons les principales dates qui marquent les étapes du Concile.

25 janvier 1959: dans la basilique Saint-Paul, en la fête de la conversion de l'Apôtre des Gentils, S. S. Jean XXIII confie à 18 cardinaux son intention de célébrer un concile œcuménique; le lendemain, un court communiqué dans *l'Osservatore Romano* annonce l'événement au monde entier.

17 mai 1959, fête de la Pentecôte: création d'une commission antépréparatoire présidée par feu le cardinal Domenico Tardini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Cette commission travaillera toute une année.

5 juin 1960, fête de la Pentecôte: *Motu proprio* « *Superno Dei nulu* » créant dix commissions auxiliaires et trois secrétariats qui pendant toute l'année 1961 accompliront « dans l'ombre un travail fructueux ». Ces commissions sont gouvernées par une Commission centrale, présidée par le Souverain Pontife en personne.

14 novembre 1960: première réunion plénière des commissions et des secrétariats.

12-20 juin 1961: première session de la Commission centrale préconciliaire en laquelle sont représentés 59 pays.

7-17 novembre 1961: deuxième session de la Commission centrale.

25 décembre 1961: bulle d'indiction *Humanae Salutis* fixant « à la prochaine

année mil neuf cent soixante-deux le deuxième saint, œcuménique et universel Concile du Vatican ». Le Pape termine par un vibrant appel à la prière, adressé aux fidèles, au clergé du monde entier et spécialement aux enfants — « conscient de la puissante intercession de l'innocence auprès de Dieu » —, aux malades et à tous ceux qui souffrent en union avec la croix du Christ. « A ce chœur de prières, ajoute le Saint Père, Nous invitons à participer aussi tous les chrétiens des Eglises séparées de Rome, car le Concile voudra tourner à leur avantage aussi. »

15-23 janvier 1962: troisième session de la Commission centrale.

2 février 1962: *motu proprio* « *Consilium diu* » établissant « au onzième jour du prochain mois d'octobre l'inauguration du deuxième Concile œcuménique du Vatican ».

20-27 février 1962: quatrième session de la Commission centrale.

26 mars 1962: lettre apostolique *Œcumenicum Concilium* demandant de réciter le rosaire pour le succès du Concile: « Que le rosaire soit donc comme le soupir serein des cœurs... implorant de la Mère céleste de grandes grâces pour le prochain Concile. »

3-12 mai 1962: sixième session de la Commission centrale.

12-20 juin 1962: septième session de la Commission centrale. Avec cette septième session de la Commission centrale prend fin, « dans une atmosphère de grande joie et de commune satisfaction, la période de préparation du II^e Concile œcuménique du Vatican » (Jean XXIII).

1^{er} juillet 1962: lettre encyclique *Paenitentiam agere*. Le Concile œcuménique étant « une plus haute affirmation des droits divins sur l'humanité rachetée par le sang du Christ et des devoirs qui lient les hommes à leur Dieu et Sauveur », il est naturel, dit en substance Jean XXIII, qu'un tel événement soit précédé d'un appel à la prière et à la pénitence. Jean XXIII exhorte les évêques à organiser des neuvaines solennelles pour invoquer l'assistance du Saint-Esprit. Une indulgence plénière est attachée à la célébration de cette neuvaine. Le Pape recommande ensuite la

célébration de cérémonies de pénitence propitiatoires: « Si vous (les évêques) pouvez vous rendre de vos diocèses à Rome pour la célébration du Concile, en emportant avec vous un si riche trésor de biens spirituels, on pourra espérer, à juste titre, qu'une nouvelle et plus heureuse heure puisse sonner pour l'Église catholique. »

5 septembre 1962: *motu proprio* promulguant le règlement du Concile.

11 septembre 1962: Message radiophonique aux catholiques du monde entier. Le prochain Concile œcuménique cherchera à remédier aux maux engendrés par les deux guerres mondiales; il proposera les solutions « que réclame la dignité de l'homme et de sa vocation chrétienne ».

11 octobre 1962: dans la basilique Saint-Pierre, ouverture du II^e Concile du Vatican.

II. — LES QUESTIONS À TRAITER

La clôture officielle de la préparation du II^e Concile du Vatican ayant eu lieu, le 20 juin, il restait trois mois avant l'ouverture du Concile. « Pendant ce temps, disait Jean XXIII dans son allocution de clôture, beaucoup de travail devra être accompli par les bureaux du Secrétariat général et par la Commission pour les questions de technique et d'organisation. En même temps, tous les Pères répartis dans le monde entier réfléchiront plus vivement et intensément sur ce grave événement. Ils pourront, en effet, se préparer au Concile en lisant, méditant, annotant les schémas de questions à traiter qui seront envoyés à chacun d'eux en temps voulu. »

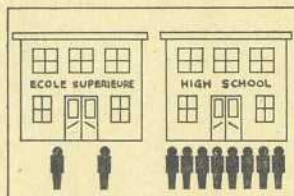
Dans les jours qui suivirent, les évêques du monde entier reçurent les 69 schémas (57 de décrets, 12 de constitutions) préparés par les diverses Commissions spécialisées du Concile et approuvés par la Commission centrale. Ils formaient 121 fascicules et faisaient ensemble 2,100 pages. En voici, par Commission, les sujets.

Commission théologique: 6 schémas de constitutions, en 24 fascicules, sur les sources de la Révélation, l'ordre moral, le dépôt de la foi, la chasteté et la famille, l'Église, Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes;

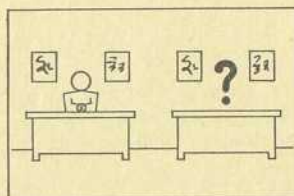


Le Canadien peut-il croire ce qu'il juge vrai ?
 Peut-il manifester sa croyance par un culte ?
 Peut-il s'unir à d'autres hommes partageant ses sentiments et sa foi ?
 Ce volume qui vient de paraître aux ÉDITIONS DE L'HOMME répond à toutes ces questions.

En vente partout à \$1 ou
 à l'Agence de Distribution Populaire
 1130 est, rue LaGauchetière, Montréal
 LA. 3-1182



Dans la vie comme sur les figures ci-contre on ne peut atteindre la bonne place sans être passé par l'étude.



La formule de mise à jour annuelle fait des livres culturels
CLARTÉS
 un outil conçu pour faciliter vos études.

TECHNIQUES FRANÇAISES, ENR.

C. P. 215
 MONTRÉAL-8, Québec
 Tél.: CR. 7-6871

le tout présenté par le cardinal Alfredo Ottaviani.

Commission des évêques et du gouvernement des diocèses: 7 schémas, en 10 fascicules, sur les principales questions de pastorale, les limites des diocèses, les conférences épiscopales, les relations entre évêques et curés, les relations entre évêques et curie romaine, évêques auxiliaires et coadjuteurs, rapports entre évêques et religieux (en collaboration avec la Commission des religieux). Tous ces projets furent présentés par le cardinal Paolo Marella.

Commission de la discipline du clergé et du peuple chrétien: 17 schémas, en 17 fascicules, sur la répartition du clergé, la sainteté de la vie sacerdotale, l'habit ecclésiastique et la censure, la provision des paroisses, les devoirs des curés, les offices et les bénéfices ecclésiastiques, le patrimoine historique et artistique de l'Église, le soin des âmes, les commandements de l'Église, l'enseignement religieux, la revision et la prohibition des livres, les censures, l'association des fidèles, les offrandes de messe, les donations, les ordinations de ministres de cultes non-catholiques convertis. Ces thèmes furent présentés par le cardinal Pietro Ciriaci.

Commission des religieux: 1 schéma unique de constitution sur les états de perfection, formant 11 fascicules, fut présenté par le cardinal Valerio Valeri.

Commission pour la discipline des sacrements: 9 schémas, en 9 fascicules, traitant de l'ordre, de la confirmation, de la pénitence, du mariage; à propos de ce dernier sont étudiés la préparation, la forme de la célébration, les empêchements, le consentement des époux, les procès matrimoniaux et les mariages mixtes. Ces travaux ont été présentés par le cardinal Benedetto Aloisi Masella.

Commission de liturgie: 1 schéma unique comptant 8 chapitres, en 5 fascicules; il traite de la messe, des sacrements, des sacramentaux, de l'office divin, de l'année liturgique, des ornements, de la musique sacrée et de l'art sacré. Ce schéma fut élaboré sous la présidence du cardinal Gaetano Cicognani et, après sa mort, sous la présidence du cardinal Arcadio Larraona, C. E. M.

Commission des études et des séminaires: 3 schémas de décrets en 6 fascicules, et 2 schémas de constitutions en 6 autres fascicules, portant sur les vocations sacerdotales, l'obéissance au magistère ecclésiastique, les études universitaires, les écoles catholiques, la formation des séminaristes. Ces schémas furent présentés par le cardinal Giuseppe Pizzardo.

Commission des Églises orientales: 11 schémas de décrets, en autant de fascicules, portent sur les sacrements, les rites et les préceptes de l'Église orientale, les patriarches, les relations avec les séparés dans les actes du culte, la langue vulgaire, les pouvoirs des évêques, le catéchisme, la célébration de Pâques, l'office divin, l'unité de l'Église. Le tout fut exposé par le cardinal Amleto Cicognani.

Commission pour les missions: 7 schémas de décrets en 7 fascicules, portant sur la vie des missions, la discipline du clergé, les religieux missionnaires, la liturgie, la discipline des chrétiens, les études dans les séminaires, la coopération missionnaire. Ces schémas furent présentés par le cardinal Grégoire Pierre XV Agagianian.

Commission de l'apostolat des laïcs: schéma unique de constitution, en 4 fascicules; il traite les sujets suivants: notions

générales, action religieuse, caritative et sociale des laïcs. Ce travail fut présenté par le cardinal Ferdinando Cento.

Secrétariat de la presse et des spectacles: schéma unique de constitution, en 6 fascicules, ayant pour thèmes les divers moyens de communication sociale: la presse, le cinéma, la radio, la télévision. Ce schéma fut présenté par S. Exc. Mgr Martin J. O'Connor, recteur du Collège Nord-Américain.

Secrétariat pour l'union des chrétiens: 4 schémas de décrets, en autant de fascicules, portant sur l'œcuménisme catholique, la nécessité de la prière pour l'unité, la Parole de Dieu comme moyen d'union, la liberté religieuse; le tout présenté par le cardinal Agostino Bea, S. J.

III. — UNE PETITE HISTOIRE DES CONCILES

Du I^{er} Concile de Nicée au II^e Concile de Vatican

Au cours des deux mille ans de son histoire, l'Église n'aura tenu que vingt et un conciles œcuméniques. Les huit premiers eurent lieu dans l'orient grec, autrefois le foyer de la pensée théologique; les autres, dans la chrétienté occidentale, Italie, France, Allemagne. De ces conciles, les uns durèrent quelques semaines, d'autres quelques mois, quelques-uns plusieurs années. Fréquents à certaines époques, ils sont en d'autres très rares. En 70 ans, de 381 à 451, il y en eut trois; tandis que trois siècles s'écoulèrent entre le Concile de Trente et le I^{er} Concile de Vatican qui se tint il y a 93 ans. Les premiers sont convoqués par les empereurs; des impératrices en protègent d'autres. Les moyens de communication demeurent pratiquement les mêmes pour 19 des 20 conciles; l'objet et le mode des délibérations changent ainsi que le nombre des participants. Les conciles ont tous leur décor, leur histoire, leur caractère, leurs controverses, leurs partis, leurs coteries, la nature humaine exigeant son tribut. Mais ce sont tous des réunions d'évêques qui reconnaissent la primauté de l'évêque de Rome en matière de discipline ecclésiastique et de doctrine catholique.

Les 21 conciles œcuméniques

- 325: I^{er} Concile de Nicée
- 381: I^{er} Concile de Constantinople
- 431: Concile d'Ephèse
- 451: Concile de Chalcédoine
- 553: II^e Concile de Constantinople
- 680-681: III^e Concile de Constantinople
- 787: II^e Concile de Nicée
- 869: IV^e Concile de Constantinople
- 1123: I^{er} Concile du Latran
- 1139: II^e Concile du Latran
- 1179: III^e Concile du Latran
- 1215: IV^e Concile du Latran
- 1245: I^{er} Concile de Lyon
- 1274: II^e Concile de Lyon
- 1311-1312: Concile de Vienne
- 1414-1418: Concile de Constance
- 1431-1445: Concile de Florence
- 1512-1517: V^e Concile du Latran
- 1545-1563: Concile de Trente
- 1869-1870: I^{er} Concile de Vatican
- 1962 : II^e Concile de Vatican

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

Les Filles de Jésus

NEW RICHMOND

J.-L. Demers, Ltée

85, rue de la Cathédrale, Rimouski

**Les Frères
de l'Instruction Chrétienne**

DOLBEAU

MAISON PROVINCIALE

*Frères
du
Sacré-Coeur*

Rimouski

1. *I^{er} Concile de Nicée.* — Convoqué et présidé par l'empereur Constantin sous le pape Sylvestre I^{er} (314-335). Arius y défend en personne sa doctrine contre la divinité de Jésus-Christ: « Il fut un temps où Il n'était pas. » De Nicée nous est venu le Symbole que nous chantons, le dimanche, à la messe: « Vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père. » Il fixe la date de Pâques; prescrit que le sacre d'un évêque se fera par au moins trois évêques. Eusèbe, considéré comme le père de l'histoire religieuse, parle d'un peu plus de 250 participants.

2. *I^{er} Concile de Constantinople.* — Convoqué par l'empereur Théodose I^{er} sous le pape Damase I^{er} (366-384). Comprend exclusivement des évêques orientaux, environ 150. Définit la divinité du Saint-Esprit contre les « Macédoniens ». Obtient la reconnaissance œcuménique, mais avec une précision. Les Grecs, en effet, comprenaient la formule « qui procède du Père » comme « issu du Père par le Fils », tandis que les Occidentaux tenaient pour la version « issu du Père et du Fils ». Préséance du patriarche de Constantinople, mais après celle de l'évêque de Rome.

3. *Concile d'Éphèse.* — Convoqué en Orient par Théodose II et en Occident par Valentinien III sous le pape Célestin I^{er} (422-432). 159 évêques présents. Cyrille d'Alexandrie, représentant du Pape, ouvre le concile et prononce contre Nestorius, évêque de Constantinople, une homélie sur l'union de deux natures dans l'unique personne du Christ. Après quoi, on passe au jugement: « Le Seigneur Jésus-Christ difamé par Nestorius décide par le saint Synode que Nestorius soit privé de la dignité épiscopale et exclu de la communion sacerdotale. » On proclame Marie, Mère de Dieu, non simplement Mère de Jésus. Le peuple acclame les Pères du Concile.

4. *Concile de Chalcédoine.* — Convoqué par l'empereur Marcien, le concile est l'œuvre de Léon I^{er} (440-461) à qui l'histoire conféra le titre de Grand. Sur 600 évêques présents, 5 seulement viennent de l'Occident. On lit devant l'assemblée la « lettre dogmatique » de Léon I^{er} sur les deux natures du Christ: « C'est la foi des Pères de l'Eglise, s'écrièrent les évêques. C'est la foi des Apôtres. Par Léon, c'est Pierre qui parle! »

5. *II^e Concile de Constantinople.* — Convoqué par l'empereur Justinien, avec l'accord du pape Vigile (537-555), mais sans sa présence. La doctrine monophysite (une seule nature dans le Christ) était trop enracinée en Égypte et dans les pays voisins pour que le Concile de Chalcédoine fût capable de l'arracher. Condamnation par les 150 évêques présents des écrits de Mopueste, de Théodoret de Cyr et d'une lettre d'Ibas d'Edesse, tous nestoriens. Ce n'est que plus tard que le pape Vigile donna son assentiment à la condamnation des « trois chapitres ».

6. *III^e Concile de Constantinople.* — Convoqué par l'empereur Constantin III en plein accord avec le pape Agathon (678-681). Nombre de participants: 174. Condamnation de la doctrine d'une seule volonté dans le Christ (monothélisme). Comme le pape Honorius I^{er} avait été partisan du monothélisme, on se demanda si le pape avait erré dans la foi ou s'il avait simplement été négligent dans une question de foi. L'affaire devait faire beaucoup de bruit au I^{er} Concile du Vatican.

7. *II^e Concile de Nicée.* — Convoqué et protégé par l'impératrice Irène. Pape Adrien I^{er} (772-795). 300 évêques présents.

Le culte des images (icônes) se distingue du culte de latrerie (rendu à Dieu). Le chroniqueur Théophane résuma ainsi les résultats du Concile: « On n'enseigna rien de nouveau, mais les doctrines des saints et bienheureux Pères furent inébranlablement maintenues et les nouvelles hérésies rejetées. »

8. *IV^e Concile de Constantinople.* — Photius accède au patriarcat de Constantinople à la suite de l'abdication forcée de son prédécesseur Ignace. Le pape Nicolas I^{er} (858-867) refuse de le reconnaître. Photius « excommunié » Nicolas I^{er}. C'est le schisme. Nicolas I^{er} meurt. L'empereur Basile demande au pape Adrien II (867-872) d'apporter sa collaboration à l'extinction du schisme et convoque un concile. Procès de Photius et de ses partisans. La condamnation est dure: « Anathème au courtisan et à l'intrus! » On confirme la liberté du culte des images. Si l'Eglise catholique accorde la reconnaissance œcuménique à ce Concile, il n'en fut pas de même de l'Eglise grecque.

9. *I^{er} Concile du Latran.* — Le Latran fut pendant de longs siècles l'église et la résidence du pape. Convoqué et présidé par Calixte II (1119-1124). Premier concile tenu en Occident. Confirmation du concordat de Worms en vertu duquel l'empereur renonce à l'investiture des évêques par la crosse et l'anneau. Interdiction de la simonie, maintien de la Trêve-Dieu, règles pour l'administration des sacrements.

10. *II^e Concile du Latran.* — Pape Innocent II (1130-1143). Le schisme d'Anaclet II, issu d'une famille d'origine juive et appelé le « pape du ghetto ». Les partisans d'Anaclet II doivent rendre leurs palliums, leurs crosses et leurs anneaux. Poursuite de la réforme grégorienne; interdiction de l'usure, des tournois, des études de médecine par les moines; droit des chapitres cathédraux d'élire les évêques. Une centaine de participants.

11. *III^e Concile du Latran.* — Pape Alexandre III (1159-1181). Plus de 300 participants. Election du pape aux deux tiers des voix (Pie XII ajoutera une voix aux deux tiers). Age minimum de l'évêque: 30 ans, décret toujours en vigueur. Anathème contre les Cathares.

12. *IV^e Concile du Latran.* — Pape Innocent III (1198-1216). Profession de foi contre les Cathares. Transsubstantiation de l'Eucharistie. Confession et communion annuelles. Aucun diocèse ne doit demeurer vacant plus de 3 mois. 404 participants.

13. *I^{er} Concile de Lyon.* — Pape Innocent IV (1243-1254). Le pape est en fuite. L'endroit du Concile montre le changement d'équilibre lourd de conséquences. Lutte décisive entre la papauté et les Hohenstaufen; querelle de l'Eglise et de l'Empire. 150 participants, presque tous de France et d'Angleterre. L'empereur Frédéric est déposé.

14. *II^e Concile de Lyon.* — Le pape Grégoire X (1271-1276) monte sur le trône de Pierre après une vacance de 3 ans, à cause des divisions entre les cardinaux. L'élection pontificale (*Ubi Periculum*) et l'institution du conclave, la croisade et l'union avec les Grecs furent les thèmes centraux.

15. *Concile de Vienne* (petite ville de France). — Pape Clément V (1305-1314). L'ombre de Boniface VIII, l'exilé d'Avignon, plane sur ce concile. Suppression des Templiers que Philippe le Bel avait déjà arrêtés et dont il avait confisqué les biens. Controverse sur la pauvreté des francis-

cains. Création dans les universités des chaires de grec, d'hébreu, et d'arabe comme préparation à l'apostolat missionnaire à la place des croisades.

16. *Concile de Constance.* — Extinction du grand schisme d'Occident, démission du pape romain Grégoire XII (1405-1415); déposition du pape conciliaire Jean XXIII (1410-1415) et du pape d'Avignon Benoît XIII (1394-1415); élection de Martin V, le 11 novembre 1417. Condamnation de Jean Hus (Eglise spirituelle). Décret *Frequens* sur la périodicité des conciles et décret *Sacrosancta* sur la suprématie du concile sur le pape. Martin V condamnera indirectement ce décret en interdisant expressément l'appel, du pape au concile.

17. *Concile de Bâle-Ferrare-Florence.* — Convoqué par le pape Martin V. Aucun évêque à l'ouverture. Le pape mis en demeure de venir se justifier. Le concile est transféré à Ferrare par Eugène IV, successeur de Martin V. Demeurés à Bâle, les conciliaristes « destituèrent » Eugène IV comme hérétique, élirent pape le duc Amédée de Savoie (Félix IV). Ce fut leur plus grave erreur. Transféré de Ferrare à Florence, le Concile se mit d'accord avec les Grecs sur le *Filioque* toujours controversé; c'est-à-dire que l'on admit que « l'Esprit Saint procède du Père et du Fils ». L'on s'accorda également sur la doctrine de la primauté sur toute la terre. Bulle d'union *Laetentur coeli* qui sera dénoncée quelques années plus tard à Constantinople.

18. *V^e Concile du Latran.* — Jules II (1503-1513) et Léon X (1513-1521). Contre le « concialibule de Pise » convoqué par Louis XII et les cardinaux français. A la mort de Jules II, les Français se souirent au nouveau pape Léon X. Une seule définition dogmatique: chaque homme a une âme immortelle. La question très sérieuse de la réforme de l'Eglise n'aboutit pas. Léon X n'est pas un pape réformateur. Le concile se clôture le 16 mars 1517. Le 31 octobre de la même année, Martin Luther affiche ses 95 thèses.

19. *Concile de Trente.* — A Trente, à Bologne, sous Paul III (1534-1549), et de nouveau à Trente sous Jules III (1550-1555) et sous Pie IV (1559-1565). Par sa durée, le plus long des conciles; par son ampleur, le plus important. Autorité de l'Ecriture Sainte et de la Tradition. Pêché originel et justification. Sacrements et sacrifice de la messe. Culte des saints. Nombreux décrets de réforme dont les nonces allaient être chargés de surveiller l'exécution. Le Concile de Trente ne réussira pas à supprimer les divisions religieuses suscitées par Luther, Calvin et les autres réformateurs. Il prouva, toutefois, que l'Eglise était capable de se réformer de l'intérieur.

20. *I^{er} Concile du Vatican.* — Pie IX (1846-1878). Deux jours avant la publication du *Syllabus* (8 déc. 1864), le pape retint les cardinaux et leur dévoila son plan « de remédier par un moyen extraordinaire (un concile) à la détresse extraordinaire de l'Eglise ». Ce concile l'emporte sur tous les autres par le nombre d'évêques présents: 774 sur 1,050. Seule la Russie avait interdit à ses évêques catholiques de faire le voyage. Rapports entre la foi et la science, entre la foi et la raison (constitution *Dei Filius*). Etendue de la primauté du pape et son infaillibilité doctrinale (constitution *Pastor Aeternus*). Le lendemain de cette définition, la guerre franco-allemande éclate. Peu après, c'est la chute des Etats pontificaux. Il n'était plus question d'une reprise de ce concile.

21. *II^e Concile du Vatican.* — Pape Jean XXIII.

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

**LA
MAISON
PROVINCIALE
DU
BON-PASTEUR**

CHICOUTIMI

**Congrégation
de
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire**

RIMOUSKI

Les Matelas gaspésiens

MARIA

*L'Externat classique
Saint-Jean-Eudes*

QUÉBEC

Plaire et faire plaisir

UNE LECTRICE de *Relations* me prie de relever une faute qui dépare la langue écrite et parlée des Canadiens français; qui échappe même à des personnages distingués.

Orateurs et maîtres de cérémonies disent, secrétaires et journalistes écrivent: « Il me (nous) fait plaisir de » vous présenter, annoncer... A-t-on le droit, s'informe notre correspondante, de donner au verbe *faire* — transitif, puisqu'il a pour complément direct le substantif *plaisir* — un sujet neutre, *il*, comme dans *il fait bon de*? On n'a pas ce droit, madame. Subtil problème, cependant.

Dans leur excellent ouvrage intitulé *A la découverte de la grammaire* (Hachette, p. 113), Maurice Fischer et Georges Hacquard notent judicieusement:

Ce n'est pas une des moindres utilités de notre pronom personnel (sous la forme neutre du *il*) de pouvoir s'employer impersonnellement et de permettre à la langue sinon de nommer, du moins de faire figurer dans la phrase des entités vagues qu'aucun nom ne pourrait désigner, mais dont nous sentons, obscurément (du moins dans notre mentalité française), qu'il faut un terme, si insignifiant soit-il, pour les y représenter.

Et de citer La Fontaine, ce « virtuose de la langue » (p. XVII): « *Il fait meilleur chez nous... Ma commère, il vous faut purger... Il naquit un lion dans la forêt prochaine.* » Or, dans aucun de ces vers, le pronom impersonnel ne commande un verbe d'action muni d'un complément d'objet direct. Tandis que la tournure « il me (nous) fait plaisir de » se compose d'un pronom impersonnel (*il*) qui gouverne un verbe d'action (fait) suivi d'un complément direct (plaisir). Dans cette rencontre se trouve l'erreur.

On emploie correctement l'expression « il me (nous) fait plaisir » si dans la phrase le pronom *il* se rapporte à un sujet précédemment déterminé. Trois cas peuvent s'offrir. a) A l'expression ne s'ajoute rien d'autre: Pierre se conduit bien; *il* (Pierre) me fait plaisir. Parfois, un nom qui marque l'action, qui désigne une chose sert d'antécédent: Ton discours frappe juste; *il* (discours) nous fait plaisir. b) Un complément précise l'expression; et alors, à la particule *de* suivie d'un infinitif, on substitue la préposition *en* suivie d'un participe présent: Pierre m'accompagne; *il* (Pierre) me fait plaisir *en* acceptant mon invitation. c) Si on veut garder la particule *de* avec l'infinitif, on doit modifier plaisir par l'article: Jacques nous quitte; *il* (Jacques) nous fait le plaisir de promettre qu'il reviendra bientôt. Bref, la logique s'oppose à ce qu'un pronom impersonnel (sans antécédent) régisse un verbe d'action suivi d'un complément direct.

Vous conservez un doute? En guise de contrôle, applicable à maints autres cas, remplacez un des vocables de la tournure litigieuse par un synonyme ou par un mot de sens voisin. Vérifiez, par exemple, l'ineptie de la formule « au tout début » par le ridicule qu'il y aurait à dire: « au tout milieu ». Pareillement, dans l'expression « il me (nous) fait plaisir d'annoncer », changez *faire* par *causer* (produire, occasionner); l'incongruité sauterait à l'esprit de quiconque entendrait ou lirait: « Il me (nous) cause (produit, occasionne) plaisir d'annoncer... » On ne saurait donc assimiler le tour correct « il fait bon de » à « il fait plaisir de ». Dans le premier, le verbe *faire* n'a pas le sens actif de causer (produire, occasionner), moins encore celui d'accomplir, d'exécuter. Il forme, avec l'adjectif bon, une locution qui équivaut à *il est bon de*, construction passive, de sens passif. Au contraire, l'expression *faire plaisir* force à considérer le substantif plaisir comme un complément d'action directe du verbe *faire*

employé transitivement. Faire plaisir ne signifie pas: être agréable, mais causer un agrément. C'est pourquoi le verbe *faire* exige alors un sujet déterminé. Notre correspondante a raison.

J. D'ANJOU.



Le 3^e Congrès de Spiritualité

Nicolet a donc revécu, du 23 au 26 août derniers, dans un décor qui s'embellit sans cesse, cette fois par la construction de sa très originale cathédrale, son 3^e Congrès de Spiritualité dirigé par les Pères Carmes. La température, si incertaine cette année, fut particulièrement belle et agréable. L'assistance, à juger à l'œil, fut aussi considérable qu'aux deux premiers congrès; un aussi fort contingent de religieux et de religieuses; mais beaucoup moins de laïques, ce qu'il faut regretter car les deux conférences sur l'apostolat laïc et la prière, sur la vie de prière dans la grisaille de la vie familiale, par M. Claude Ryan et M. et Mme Georges Lachance, leur convenaient de façon exceptionnelle.

Ç'aura été, je crois, la note de ce 3^e congrès de reprendre le thème de la prière sur un mode plus réaliste et plus proche encore de la vie quotidienne qu'aux deux précédents congrès. Le sujet y invitait en soulignant l'aide ou la gêne qu'apportent à notre prière les conditions majeures de notre vie: travail intellectuel (du prêtre éducateur), tâche professionnelle (de l'éducateur religieux), apostolat laïque, vie familiale, misères ou roulements psychologiques, éducation de la sensibilité, etc.

Les conférenciers avaient puisé dans leur expérience; d'où, en leurs propos, une authenticité, une force et une saveur parfois émouvantes. S'ils ne résolvait pas tous les problèmes, ils les posaient avec franchise et orientaient dans la bonne voie.

Ce réalisme risquait d'aboutir au terre-à-terre. Pas un instant, nous n'en fûmes menacés grâce à l'équilibre des exposés, grâce aussi à ces grands coups d'aile que furent les soirées de conférences et de concert, et la grand-messe, consacrées à célébrer le 4^e centenaire de la réforme du Carmel. Les grandes figures de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, du Greco et de Vittoria rétablissaient, au-dessus de la grisaille, le ciel peuplé d'étoiles.

Enfin une note de fraternité spirituelle et d'« invisible amitié » marqua ces journées réussies. On fraternisa, on échangea les expériences, les inquiétudes, les espoirs. Dans un large climat d'humanisme chrétien, on refit l'expérience de prières bien faites et la voie s'éclaira vers de nouvelles montées, vers de plus vastes espoirs.

Aux PP. Carmes, avant tout, au P. Dominique-de-Saint-Joseph, en particulier, revient l'honneur de cette réussite. La bonhomie du P. Dominique, sa compréhension large, sûre et humaine explique bien des choses, entre autres, ce climat de fraternité qui fit le charme de ce congrès.

G. ROBITAILLE.

Une dernière preuve?

Voilà comblés à souhait ceux qui avaient besoin d'un surcroît de preuve. Le Canada anglais, on l'a noté ici (avril

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

L'HOTEL-DIEU SAINT-VALLIER

Chicoutimi

Les Soeurs du Très-Saint-Sacrement

Chicoutimi

LES SOEURS GRISES DE MONTREAL

1190, rue Guy

L'Académie
Notre-Dame

*Les Filles
de Jésus*

New Carlisle

La Maison
Provinciale

Les Frères Maristes

DESBIENS

**L'INDUSTRIELLE
Cie d'Assurances**

76, rue de la Cathédrale
Rimouski

« Le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouvellement de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux conditions de notre temps.

Ce sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, Nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité, pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière. »

S. S. Jean XXIII, *Ad Petri Cathedram*, 29 juin 1959.

1962, p. 89), ne soupçonne même pas qu'il pourrait avoir mauvaise conscience à la suite des revendications dont le Canada français ne cesse de le harceler depuis quatre-vingt-quinze ans. Un organisme officiel, dans le rapport majoritaire que signent deux anglophones, vient de déclarer que notre présence ou notre absence relative au sein de la fonction publique n'a rien à voir avec l'efficacité de l'administration fédérale. Tel apparaît le sens du dédain avec lequel la Commission Glassco a écarté l'examen du bilinguisme canadien.

On devait pourtant prévoir que le troisième commissaire attirerait l'attention des autorités sur cet aspect de l'administration gouvernementale. Ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, patriote reconnu pour son franc parler et son indépendance d'esprit, M^e François-Eugène Therrien n'a pas manqué, dans son rapport minoritaire, de signaler le vice qui fausse, au départ, les rouages du régime d'Ottawa. Avec une sérénité digne d'éloge et une fermeté non moins louable, il met en évidence le mensonge du prétendu bilinguisme canadien, le tort qui en résulte pour ses compatriotes et, par conséquent, l'inefficacité administrative qu'entraîne l'ostracisme pratiqué envers les Canadiens français par leurs « partenaires égaux »! Croit-on que notre administration fonctionne efficacement lorsque les injustes préjugés dont elle s'inspire tendent à disloquer le pays? Osera-t-on nous vanter encore l'efficiency de nos « partenaires », leur « sens des affaires », leur « civisme », leur « opportunisme politique »?

Pour les naïfs et les jardiniers d'illusions, n'y a-t-il pas dans ce fait récent une bonne occasion d'ouvrir les yeux? Cinq ans nous séparent du centenaire de notre fausse confédération. N'est-ce pas assez pour préparer une célébration qui consacre autre chose que l'hypocrisie et la démission?

J. D'ANJOU.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE



Yves CONGAR, O. P.: **Aspects de l'œcuménisme**. Coll. « Etudes religieuses », n° 756. — Bruxelles, la Pensée catholique; Paris, Office général du livre, 1962, 128 pp., 19 cm.

LE LECTEUR qui désire se renseigner sur le problème de l'œcuménisme est ici servi à souhait. Ce volume réunit des conférences prononcées à Paris, Bruxelles, Athènes et Luxembourg. Malgré certaines redites auxquelles il fallait s'attendre, l'intérêt se maintient du commencement à la fin. L'A., qui est théologien, sait aussi tirer admirablement parti de l'histoire et de la psychologie. Il montre comment les relations entre catholiques et protestants ou orthodoxes ont évolué à travers les siècles. Avec une note d'optimisme, il fait appel à plus de foi, de prière, il invite au dialogue et recommande l'éducation des fidèles dans le sens de l'œcuménisme. Nonobstant des difficultés apparemment insurmontables, il faut, de toutes nos forces, collaborer à l'œuvre de l'Esprit-Saint dans la voie de

l'unité. Les observations du P. Congar sur le Conseil œcuménique des Eglises, le concile, la semaine de l'Unité éclaireront ceux qui veulent participer au grand courant de l'œcuménisme contemporain.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Louis CAPÉLAN: **L'Appel des non-chrétiens au salut. À l'écoute du concile**. Coll. « L'Eglise en son temps ». — Paris (17, rue Jean-Goujon, 8^e), Editions du Centurion, 1962, 160 pp., 18 cm.

LOIN D'ÊTRE UN FROID RÉSUMÉ DE THÈSE (une thèse qu'autrefois l'A. avait défendue brillamment), cet ouvrage pique l'intérêt par la manière dont il aborde le problème missionnaire de notre époque. L'A. y montre comment le concile devra se préoccuper non seulement de la division des chrétiens (sérieux obstacle à l'évangélisation), mais aussi du salut des non-chrétiens, à qui il faut transmettre le message

intégral du Christ. Le réveil des nationalismes, la résurgence de certaines religions, surtout de l'islamisme et du bouddhisme, la menace du matérialisme athée posent au concile de nombreuses difficultés. D'autre part, si nous comparons les missions actuelles à celles qui existaient au temps du I^{er} Concile du Vatican, nous pouvons être optimistes. L'établissement d'un clergé autochtone, l'essor de la missiologie, la poussée du laïcat missionnaire et de nombreux autres progrès permettent de nourrir de fervents espoirs. De même, la conférence de Rhodes, l'assemblée de New-Delhi, le mouvement œcuménique indiquent une action profonde de l'Esprit-Saint chez nos frères séparés. La prière s'impose donc pour obtenir que, rentrés dans la maison du Père, les fils jusqu'alors éloignés, aient, comme nous, accès aux richesses spirituelles du catholicisme. Que le lecteur ne s'effraie pas devant l'ampleur des sujets; l'A. les lui rend accessibles, en les illustrant de faits concrets. A leur lumière, le concile apparaît comme l'événement majeur de notre temps.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Georges HUBER: **Vers l'union des chrétiens**. Coll. « L'Eglise en son temps ». — Paris, Editions du Centurion, 1962, 160 pp., 18 cm.

L'AUTEUR, journaliste, a pensé qu'il convenait de vulgariser, à l'intention de l'homme de la rue, le passionnant problème de l'union des chrétiens. Bourré de faits révélateurs et servi par une abondante

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

**La Villa
Saint-Ignace**

Retraites fermées

CHICOUTIMI

**L'Institut
Saint-Georges**

Chicoutimi

*Les Soeurs
du Bon-Pasteur*

QUÉBEC

*Les Soeurs
du Bon-Conseil*

CHICOUTIMI

**Les Filles
de Jésus**

162, boul. du Sacré-Cœur
Rimouski

L'Hôpital Maria

Maria

documentation, ce livre devrait provoquer chez le lecteur un immense élan vers l'unité. Cinq entretiens (L'A. a repris la forme du dialogue entre M. Dumont, journaliste, et le P. Eugène, historien et théologien, qui avait illustré son livre *Vers le Concile*) permettent à celui qui est insuffisamment informé de cette question d'en saisir toute l'ampleur et toute l'importance. Un premier chapitre nous familiarise avec le secrétariat pour l'union des chrétiens. (Tout le volume, d'ailleurs, souligne l'action extraordinaire de son président, le cardinal Bea.) Dans un second chapitre, l'A. relève la continuité des initiatives pontificales, de Léon XIII à Jean XXIII, en vue de l'union des chrétiens. Puis, sont décrites les trois étapes de cette union: rapprochement, rencontre, réunion. Enfin, les deux derniers chapitres nous ont plu encore davantage: ils mettent l'accent sur l'aspect spirituel du problème. Ils recommandent, d'une part, la plus stricte fidélité à la vérité, la plus exquise charité à l'égard de nos frères séparés, d'autre part, le recours à la prière et à la pénitence pour obtenir de Dieu, qui seul peut la donner, la grâce de l'union. Ce petit ouvrage réaliste nous communiquera son optimisme et sa santé.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Léon DEHON: *Diario del Concilio Vaticano I, a cura di Vincenzo Carbone*. — Roma, Tipographia Poliglotta Vaticana, 1962, 217 pp., 24 cm.

LÉON DEHON, futur fondateur des Prêtres du Sacré-Cœur, était jeune prêtre au Séminaire français de Rome, quand il fut choisi pour être l'un des sténographes du Concile du Vatican I. A ce titre, il devait assister aux congrégations générales; et, pour une meilleure et plus intelligente exécution de leur tâche, on communiquait aux sténographes la même documentation qu'aux Pères du concile. C'est dire que l'auteur de ce journal était bien renseigné. Le P. D. a considéré cette participation à un moment solennel de l'histoire de l'Eglise comme une des grandes grâces de sa vie. Il ne s'agit pas ici d'un journal détaillé, mais de notations rapides prises au jour le jour par un jeune prêtre fervent et qui était en pleine sympathie avec les Pères de la majorité. L'introduction et les notes sont en italien. Le texte français du *Diario* nous donne une juste idée de l'atmosphère de Rome, de l'état des esprits et de la cha-

leur des discussions. Sa publication à la veille du Concile du Vatican II est du plus grand intérêt.

Léon POULIOT.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Michel GASNIER, O. P.: *Mes homélies sur le « Gloria in Excelsis Deo »*. Coll. « La prédication nouvelle ». — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1961, 129 pp., 20 cm.

EN VINGT HOMÉLIES de cinq ou six pages chacune, le P. Gasnier nous offre un commentaire substantiel et chaleureux de « l'hymne de la messe le plus sublime, le plus triomphal, le plus débordant de louanges » (p. 7). Trop abstrait pour servir tel quel à une prédication populaire, le texte peut alimenter avec profit la méditation d'âmes choisies. Elles y trouveront, au rythme des phrases de la grande louange liturgique, l'ensemble des vérités de la foi chrétienne exprimées sans recherche, avec une foi sincère et un amour contagieux. Ainsi, « Gloire à Dieu » rappelle que Dieu a tout créé pour sa propre gloire, et les mots « Paix sur la terre... », que la créature n'atteint qu'en Lui son bonheur, sa véritable paix. Plus loin, l'invocation au « Seigneur, Père tout-puissant » permet d'évoquer les merveilles de la création et de la bonté infinie de Dieu, notre père; le « Fils unique du Père » nous invite à méditer sur la Très Sainte Trinité, « Notre-Seigneur Jésus-Christ », sur l'Incarnation, et l'« Agneau de Dieu qui enlève les péchés du monde », sur la Rédemption; la dernière phrase, tout naturellement, oriente nos pensées vers l'Esprit de Dieu. Fidèle à lui-même, le P. Gasnier sait ici, dans le plus récent de ses nombreux ouvrages, donner vie aux vérités de toujours: grâce à lui, le *Gloria* de la messe reprend pour nous richesse et saveur.

Gérard HÉBERT.

Friedrich HEER: *Catholicité d'hier et de demain*. Traduit de l'allemand par André Dabiez. — Paris, Editions Spes, 1961, 187 pp., 19 cm.

L'EGLISE, d'origine divine, s'incarne dans un monde terrestre. Le viennois F. Heer, à la fois philosophe et historien, expose dans le présent ouvrage comment le catholicisme s'est exprimé chez les divers peuples et, avec une certaine audace, montre comment une foi vivante et authentique peut s'adapter aujourd'hui aux multi-

ples problèmes contemporains. L'Incarnation est le grand fait dominant l'histoire; il ne faut pas oublier Jésus lorsqu'on veut définir l'Eglise. Le Royaume de Dieu est le grain de sénévé mis en terre; il ne se développera ni ne grandira si l'on mésestime la valeur des moindres détails ou des plus modestes efforts. Des saints, comme François d'Assise, Thérèse de Lisieux, Charles de Foucauld, nous rappellent ce souci du détail dans notre pauvre vie quotidienne; dans un service désintéressé, il donne joie et paix. Des « spiritualités rétrécies et angoissées » sollicitent les catholiques d'aujourd'hui; ils doivent s'en dégager et s'accrocher aux rudes tâches quotidiennes pour leur donner visage chrétien. C'est au sein de cette vie « vulgaire et salissante » que le catholicisme retrouvera sa valeur d'universel. Dans les structures anciennes comme dans les nouvelles que devra prendre l'Eglise en Afrique, en Asie, nous devons vivre dans l'espérance, selon les modèles que l'Eglise nous propose dans ses saints, avec à leur tête la Vierge Marie. Ce premier ouvrage de M. Heer est tout à fait remarquable; il montre bien comment un catholicisme authentique peut s'intégrer au monde du XX^e siècle.

Rosaire LEGAULT.

Noviciat des Jésuites,
Saint-Jérôme, Québec.

Ernest KIRCHGASSNER: *Tentation du bien*. Traduit par l'abbé X. Fessler. — Mulhouse, Editions Salvator, 1961, 176 pp., 19 cm.

ON LIT à la page 166 de l'ouvrage: « L'homme qui soupçonne la création et ses progrès et y voit une œuvre diabolique possède une vue de taupe et il se montre antichrétien. Et celui qui ne voit dans les bienfaits techniques de notre temps qu'une source de décadence et l'instauration définitive du royaume de Satan prouve qu'il est intérieurement un inadapté et spirituellement un nain. » Cette observation, l'A. la commente en un style débordant de vie et pétillant d'esprit. Il y a une manière chrétienne d'envisager le monde moderne. Pour s'enfermer dans la critique destructive qui prend plaisir à relever toutes les saletés et turpitudes de l'heure, il faut oublier tous les héroïsmes quotidiens, mais anonymes, de la charité, les élans de foi où l'homme retrouve sa dignité d'enfant de Dieu. Le croyant se soucie peut-être trop peu que l'esprit de l'Evangile imprègne toutes les institutions, la presse, la radio, le cinéma, la télévision, les syndicats, les

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Jean Lussier, C. A.
Jacques Desmarais, C. A.
David Crockett, C. A.
Marcel Demers, C. A.
Pierre Bédard, C. A.
André Lussier, C. A.

Romain Bédard, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul-L. Noiseux, C. A.
René Sénécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Guy Préfontaine, C. A.
Paul Hébert, C. A.
Raymond Fontaine, C. A.

10 est, rue SAINT-JACQUES
MONTRÉAL — Tél.: UN. 1-6325

TROIS-RIVIÈRES
SHERBROOKE

parlements et, aujourd'hui, nos écoles. Trop facilement, il se contente de répéter ce que son journal neutre, sinon sectaire, lui rabâcle. La *Tentation du bien* est particulièrement adaptée au besoin et aux aspirations de notre temps: allusions fréquentes aux grandeurs et misères de la vie quotidienne, slogans qui courent et impressionnent le populaire, attitudes choquantes et même scandaleuses de nos catholiques. L'A. se révèle un fin et juste observateur qui comprend de façon étonnante la nature humaine, ses possibilités et ses faiblesses. Le préfacier écrit de l'ouvrage qu'il sera un guide précieux dans les cercles d'étude. Il suffit de l'ouvrir pour lui donner raison.

Rosaire LEGAULT.

*Noviciat des Jésuites,
Saint-Jérôme, Québec.*

Maria, *Études sur la sainte Vierge*, tome VI, Paris, Beauchesne, rue de Rennes, 117, 1961, 867 pp., 25 cm.

L'OUVRAGE MONUMENTAL, publié sous la direction du P. Hubert du Manoir, S. J., en est à son sixième volume. Un autre suivra, qui contiendra les index de la série complète. C'est, pourrions-nous dire, la somme de ce que nous révèlent sur Marie l'Écriture et la tradition, la liturgie et l'histoire, en tout temps et en tous lieux.

Le P. Henri de Lubac, dans la préface qu'il a écrite pour ce sixième volume, félicite les nombreux collaborateurs de cette œuvre gigantesque, d'avoir conçu leur tâche en « vrais théologiens », qui ne perdent jamais de vue l'ensemble de la doctrine chrétienne, au lieu de s'enfermer dans une spécialité, la « Mariologie ». Il leur sait gré également d'avoir évité les exagérations d'une piété plus fervente qu'éclairée, comme d'attribuer à la sainte Vierge une raison adulte et la conscience dès sa conception immaculée, dès le sein de sa mère, ou la jouissance de la vision béatifique, au moins à de certains moments. Ce souci d'objectivité transparait dans toutes les études, notamment dans celle de M. A. Feuillet, P. S. S., sur la Vierge Marie dans le Nouveau Testament. On ne sollicite pas les textes pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

Signalons l'article du P. Guy de Broglie, S. J., sur le principe ou point de départ d'une théologie mariale. Il ne suffit pas, dit-il, de considérer Marie comme la mère du Fils de Dieu fait homme; il faut inclure le rôle de Rédempteur que l'Homme-Dieu devait jouer sur terre et considérer Marie comme « la Mère du Fils de Dieu né dans une race déchue et pécheresse, pour la sauver par une vie de renoncement expiatoire, et par la participation volontaire des âmes rachetées à cette vie de renonce-

ment ». Cela, pour mettre en évidence la participation de Marie, et la nôtre, à la rédemption du genre humain. Tout immaculée qu'elle fût, la Mère du Sauveur eut sa large part des souffrances. C'est le Christ total, le corps mystique, dont Marie est un membre exceptionnel, qui est associé à la Passion du Chef. « Il convient d'autant plus d'y insister aujourd'hui, dit le P. de Broglie, que certaines constructions « christocentriques » modernes, grandioses assurément, tendent un peu trop à oublier... que le Christ est venu en ce monde, non point pour seconder, bénir et diviniser tout ce que le monde peut offrir aux hommes de bon et de légitimement désirable, mais pour renoncer lui-même volontairement à toutes les joies d'ici-bas et pour nous apprendre à Le suivre sur ce chemin de renoncement et de mort à ce monde » (p. 321 sv.).

La collection « Maria » illustre bien le progrès des études théologiques accomplies depuis plus d'un demi-siècle. Les articles qu'elle renferme, écrits par des professeurs de renom, offrent aux lecteurs sérieux une mine de renseignements sûrs touchant les prérogatives de la Bse Vierge Marie.

Adélaré DUGRÉ.

*Noviciat des Jésuites,
Saint-Jérôme, Québec.*

Gille PHABREY: **La Cité fraternelle. Frédéric Ozanam**. Sélection Mame 34. — Tours, Mame, 1961, 272 pp., 20 cm.

FRÉDÉRIC OZANAM est universellement connu comme l'initiateur des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. On sait moins qu'il fut un des grands érudits de son époque. Mémoire prodigieuse, il s'assimila huit langues étrangères modernes et entreprit de percer le secret des différentes civilisations et des arts. Déjà docteur en droit, il était reçu à vingt-cinq ans docteur en lettres et obtenait bientôt la chaire de littérature en Sorbonne. Ses cours soulevèrent l'enthousiasme. Il avait l'âme d'un prêtre, a-t-on dit. Son enseignement lui fournit l'occasion de faire connaître le rôle incomparable de l'Église dans l'éducation des peuples même aux époques de barbarie. « Nous verrons le catholicisme, osa-t-il proclamer un jour, reprendre la tête du siècle; l'œuvre est gigantesque et mon émotion est grande, mais je suis jeune et l'espoir me soutient. Ensemble, nous vaincrons, croyez-en votre compagnon d'armes. » Ses travaux ont sorti de la poussière des bibliothèques l'immortel Dante et les grands poètes franciscains du XIII^e siècle.

Son esprit réaliste et l'amour des pauvres, qu'il tenait de ses parents, lui firent reconnaître la misère qui écrasait le peuple; il résolut de s'y attaquer. Ayant rencontré

On juge l'arbre d'après le fruit

... et une bonne Maison, comme J.-W. Jetté, d'après les travaux qu'elle exécute. Or, nos travaux en chauffage-plomberie pour hôpitaux, églises, maisons d'enseignement, établissements industriels prouvent que nous disposons d'une main-d'œuvre qualifiée, qui allie la théorie à la pratique. Système de combustion, service d'hydrothérapie, ventilation, buanderie, cuisines, etc., rien en ce domaine ne nous est étranger!

Pionniers du véritable chauffage par rayonnement au Canada



Victor 9-4107
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL



Haute fidélité Stéréophonie
Magnétophones Haut-parleurs
Rubans magnétiques

CITÉ ÉLECTRONIQUE

3165, rue Hochelaga
Montréal 4, LA. 5-2551

TOUS
LES
ACCESSOIRES
ELECTRIQUES
(Strictement en gros)

« Le temple
de la lumière »



BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P., secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal
CR. 4-2465*

Romana
Associatio
Pro
Transvehendis
Itinerantibus
Missionariis

RAPTIM CANADA Ltée

AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par : IATA
ATC
Conférence Transatlantique
Conférence Transpacifique

Pour vous servir : M. Luc GOU, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. - Tél. VI. 5-7223*

Bureau accrédité de RAPTIM International

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

Fashion-Craft

Les vêtements
de distinction

Lechasseur
LIMITÉE

"Magasins de haute distinction pour hommes"

974, rue Sainte-Catherine Ouest
281, rue Sainte-Catherine Est
MONTRÉAL

Épargnez

tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

la célèbre Sœur Rosalie, il eut l'idée des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. L'Église ne devait pas demeurer indifférente au sort des masses laborieuses. Un moment, il traversa une crise de foi; le prêtre qu'il rencontra, l'abbé Voyrot, le comprit et l'aïda à s'élever à un amour plus vigoureux encore. Il fut de ceux qui obtinrent de l'archevêque de Paris les célèbres conférences de Lacordaire en la basilique Notre-Dame de Paris. L'institution dure toujours. Il mourut à quarante ans.

Gille Phabrey ne nous présente pas une biographie scientifiquement documentée, même si tous les événements qu'il rapporte sont exacts. Il a voulu faire autre chose. Usant très souvent du dialogue, il essaie de reconstituer des scènes de la vie d'Ozanam; son style n'en est que plus vivant. Une petite réserve: je crains que certains détails ne fassent sourire le lecteur de 1962. Cela n'entame pas la valeur littéraire de l'ouvrage.

Rosaire LEGAULT.

Noviciat des Jésuites,
Saint-Jérôme, Québec.

Gérard LABROSSE, S. J.: **Ma religion est-elle en danger?** — Montréal, les Editions de l'Homme, 1962, 125 pp., 20,5 cm. Prix: \$1.

EN CONFIAIT à une maison d'édition populaire son étude sur la liberté de religion, l'A. entend vulgariser des problèmes qu'il aurait pu présenter dans une analyse plus fouillée d'allure plus scientifique. Nous le félicitons de son choix, car le peuple a besoin urgent d'être informé, éduqué en cette matière. Après avoir défini, dans un premier chapitre, la liberté et les libertés de religion, de pensée, de conscience et d'association, l'A. envisage de quelle manière la déclaration canadienne des droits, le code criminel canadien, la constitution canadienne traitent de la liberté de religion. Il indique la force et la faiblesse de ces documents et propose des suggestions pour en améliorer la teneur. Dans une deuxième partie, il aborde le problème international en matière de liberté de religion. Sur la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution des États-Unis et les diverses constitutions de la Russie, il porte un jugement objectif. Enfin, il souligne à quelles conditions nous pouvons regarder l'avenir en ce qui concerne la liberté de religion au Canada. Il est heureux qu'une édition populaire répande ces saines idées. Dans la présentation, nous le regrettons, quelques imprécisions de style et une ponctuation défectueuse auraient pu facilement être corrigées.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Thérèse GOUIN-DÉCARIE: **Intelligence et Affectivité chez le jeune enfant.** *Étude expérimentale de la notion d'objet chez Jean Piaget et de la relation objective.* Coll. « Actualités pédagogiques et psychologiques ». — Neuchâtel (4, rue de l'Hôpital), Delachaux & Niestlé, 1962, 217 pp., 21,5 cm.

L'AMATEUR qui lit jusqu'au bout ce savant ouvrage y admire la logique et la précision de la pensée, la rigueur des procédés de recherche, la critique réfléchie des travaux antérieurs: modèle de thèse doctorale. L'A. analyse deux théories de la représentation pour en exposer les corrélations et les divergences. Celle de Piaget, fondée sur le développement de l'intelligence, situe au milieu de la deuxième année la perception

objective qu'atteste la rémanence de l'image après disparition de l'objet perçu; celle des psychanalystes, fondée sur l'évolution de l'affectivité, découvre, dès la fin de la première année, une vraie représentation dans certaines attitudes objectives qui requièrent une image de l'objet d'amour nettement différenciée. Dans la préface, Piaget lui-même discute, pour les initiés, l'apport original de cette confrontation. Au profane agréera mal un vocabulaire selon lequel l'intelligence ne serait pas une « faculté » (p. 20), mais un processus biologique d'adaptation (17), qui, néanmoins, par « déduction » (62, 145, 191, 192, 202), aboutit au « jugement » (103). La psychologie expérimentale, la psychanalyse même (n'en déplaise aux freudiens) peuvent-elles, sans tronquer la réalité qu'elles observent, faire abstraction de la spiritualité de l'âme et de ses facultés (n'en déplaise à Piaget) par lesquelles l'homme agit? L'objectivité, enseigne Piaget (29), suppose insertion dans une totalité. Principe fécond: la psychologie devra s'en souvenir en abordant l'éducation, problème complexe dont une vue totale implique Dieu, sa grâce, son action. D'un essai remarquable par son objectivité scientifique, la langue ne devrait-elle pas briller par son exactitude? Ici, l'A. prodigue *ad nauseam* « ceci » pour cela, l'indéfendable « en termes de » (structuration, répartition, stades, phases...), l'incorrect et irritant « au tout début »; emploie « tel que » adverbiallement; écrit « à date »; parle de choses « concernées » et d'objets « hallucinés »; enfin donne un sens anglais aux mots adéquat, anticipation, contexte, contrôle(r), item, politique, procédure, confronter, couvrir, développer, endosser... Tant de fautes s'excusent difficilement dans un livre de cette qualité.

Joseph D'ANJOU.

Joseph FOLLIET (Frère Genièvre): **Tu seras journaliste.** Petits et grands secrets du quatrième Pouvoir. Coll. « Savoir pour agir ». — Lyon, Editions de la Chronique sociale de France, 1961, 264 pp., 18,5 cm.

« LE STYLE JOURNALISTIQUE vaut d'abord par la clarté, la précision, la légèreté, le piquant, l'imprévu. Un style pétillant et mousseux, plus apparenté à l'Asti qu'au sévère champagne. » (P. 156.) Ce pétillant, Joseph Folliet le possède à merveille: nous nous sommes payé une pinte de bon rire à lire les réflexions humoristiques du « bonhomme ». Sous ces dehors malicieux, ne vous y trompez pas, se cache une expérience durement acquise par trente années de pratique dans le métier. Tout ce que l'apprenti journaliste doit savoir se déroule dans un ordre rigoureux, avec une admirable précision de renseignements et de détails: les difficultés de la carrière, les dons et la préparation qu'elle suppose, la classification des fonctions dans l'organisation d'un journal, la chasse à l'information, les genres littéraires du journalisme, les styles journalistiques, l'initiation aux diverses étapes de la copie jusqu'à l'impression, des notions claires sur l'administration et, pour terminer, une synthèse du journalisme catholique en France, quelle somme présentée avec un réalisme qui tue les illusions mais non un sain enthousiasme! Nos journalistes canadiens-français ne perdront pas leur temps en étudiant ce vade-mecum savoureux.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Bernard DUPRIEZ: Fénelon et la Bible.
Les origines du mysticisme fénelonien.
 Préface de Henri Gouhier. — Paris,
 Bloud et Gay, 1961, 231 pp., 25 cm.

L'OUVRAGE du professeur Bernard Dupriez (professeur à la faculté des lettres de l'Université de Montréal) est une thèse de doctorat de l'Université de Paris. Il constitue une contribution importante à l'histoire de Fénelon et à l'interprétation de sa pensée. Il prend place dans la série des récents travaux sur l'œuvre spirituelle de l'Archevêque de Cambrai, où l'écrivain religieux est présenté sous un jour plus vrai et plus favorable que l'image infidèle et légendaire qu'a laissée l'histoire du XIX^e siècle, influencée à la fois par le prestige de Bossuet et la spiritualité rationaliste de l'époque. Rejoignant les conclusions de Cognet et de Varillon, mais par des démarches plus méthodiques et des voies plus pénétrantes, l'A. introduit le lecteur jusqu'au cœur de la pensée religieuse de Fénelon. Cet apport n'est pas le moindre mérite d'une étude scientifique dont les analyses minutieuses et serrées conduisent à la découverte de la pensée de ce grand spirituel et inspirent le goût de relire son œuvre avec des yeux neufs et plus avertis.

Le livre du professeur Dupriez est en premier lieu un ouvrage d'érudition. L'A. a étayé ses analyses sur des sources d'archives, des documents déjà publiés et une connaissance très intime des œuvres de Fénelon. Il s'attache, dans une première partie, à résoudre les questions suivantes: quelles éditions de la Bible a utilisées Fénelon? Quelles traductions? Avait-il en mains la *Vulgate*? A-t-il recouru au texte grec (il devait avoir lu la *Septante*)? Quels livres de la Bible a-t-il cités de préférence? Quels sont les versets le plus souvent cités? Quel usage en fait-il dans ses œuvres profanes (le Télémaque est une transposition de l'Écriture, « c'est la Bible du petit prince »), dans ses œuvres philosophiques (qui fourmillent de citations des livres saints) et dans ses lettres spirituelles? Toutes ces questions ont fait l'objet de recherches minutieuses dont les résultats sont exprimés dans des conclusions précises et parfois consignées en des tableaux et des statistiques.

Le rôle et l'influence de Madame Guyon sur la pensée et la vie religieuse de Fénelon sont examinés et définis avec exactitude. L'A. en a précisé le sens et tracé les limites. Grâce à Madame Guyon, Fénelon a accédé à une expérience et à une doctrine qui lui ouvrent l'Écriture. Cette influence, toutefois, est limitée. Bien des années avant de connaître Madame Guyon, Fénelon à Saint-Sulpice est imprégné par la Bible. Il y puisait comme à une source de vie intérieure pour sa méditation personnelle et pour la direction des âmes qui se confiaient à lui. La correspondance en témoigne.

L'ouvrage n'en demeure pas à ces éléments historiques, déjà captivants par les traits qu'ils révèlent sur la formation de Fénelon et sur sa méthode de travail. Les recherches de l'A. aboutissent au centre de la pensée fénelonienne. A cet égard, un chapitre donne la clef. Il est intitulé: « Comment les sentences bibliques ont été comprises et intégrées » (pages 89-116). L'A. a choisi les versets les plus fréquemment cités par Fénelon et il rassemble autour de chacun de ces versets un groupe de passages qui s'y réfèrent afin de montrer la nature et le sens de l'interprétation de la Bible chez Fénelon. Elle est spirituelle et cherche à unir l'âme à Dieu (p. 102);

elle s'applique à toutes les étapes du progrès de l'âme vers la perfection. Fénelon y puise les leitmotifs de sa pensée apostolique (pp. 115 et 116).

La troisième partie de l'ouvrage intitulée « Essai sur le pur amour » présente une synthèse de la doctrine spirituelle de Fénelon. Le professeur Dupriez suit Fénelon à la trace et relève les passages bibliques qu'affectionne l'écrivain. Cette courte synthèse (cinquante pages), concentrée sur l'essentiel, permet de voir que sous les vocables employés — le pur amour, la pure foi, l'abandon, l'inspiration, la petitesse — Fénelon ne fait pas autre chose que de présenter dans le langage de son époque, la doctrine spirituelle de son époque. Un appendice sur *L'Explication des maximes des saints* écarte le soupçon qui a pesé sur

la mémoire de Fénelon et sur son usage de la Bible et montre l'exacte portée de la condamnation romaine. Seul fut condamné par Rome le livre des *Maximes* à cause de certaines propositions contenues dans l'ouvrage. Les livres qu'a écrits Fénelon pour la défense des *Maximes* ne furent pas atteints par la condamnation. Et celle-ci laisse intacte la doctrine spirituelle; d'ailleurs, après l'examen approfondi qu'elle a subi à Rome, il est possible d'affirmer qu'elle a reçu une garantie d'authenticité.

Cette étude limpide, poursuivie avec méthode, appuyée dans toutes ses démarches sur des faits et des documents, mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux lettres, à l'histoire et à la spiritualité.

Pierre ANGERS.

Collège Jean-de-Brébeuf.



AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

J.-M. GILLE: **Initiation au Mystère de la vie.** — Paris (10, rue Cassette), P. Lethielleux, 1961, 104 pp.

Un autre ouvrage sur l'éducation sexuelle. Il relate une expérience de dix années réalisée dans un milieu populaire, avec l'accord et la collaboration des parents. Les auteurs s'efforcent de montrer *un ensemble*, de restituer le Mystère de la Vie, naissance et conception, dans la totalité de la vie humaine et dans le plan de Dieu. Ainsi on fournit à l'enfant et à l'adolescent, une charpente, un squelette sur lequel viendront s'articuler peu à peu ses connaissances en ce domaine.

Collection « Centre d'études Laënnec »

EN COLLABORATION: **Le Sommeil.** — Paris (10, rue Cassette), P. Lethielleux, 1962, 128 pp.

Trois auteurs, trois savants se penchent sur le problème du sommeil, problème d'autant plus important que notre civilisation, a-t-on dit, « fabrique des insomniaques ». Le Dr Eck étudie les rythmes du sommeil et les insomnies; le professeur Laget aborde les données physiologiques du sommeil et montre les récents progrès réalisés pour en découvrir les véritables mécanismes; le professeur Lechat définit les hypnotiques et en indique les dangers.

EN COLLABORATION: **Pastoral Directory. The Mass.** — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Fides, 1962, 116 pp.

Traduit de la seconde édition française, ce manuel sur la messe a pour but d'appliquer les directives du Saint-Siège et d'assurer une meilleure participation des fidèles au saint sacrifice.

Louis HÉMON: **Maria Chapdelaine.** — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Fides, 1961, 216 pp.

Edition scolaire du célèbre roman de Louis Hémon.

Le Conseil des Arts du Canada: Cinquième Rapport annuel, 1961-1962. — Ottawa, 172 pp.

Compte rendu détaillé de l'activité du Conseil depuis le 1^{er} avril 1961. Cette année, s'ajoutent quelques considérations sur les humanités, les sciences sociales, les arts et la Commission nationale canadienne pour l'Unesco.

Collection « Votre nom — Votre saint »

Marie-Dominique POINSENET: **Sainte Thérèse.** — Tours, Maison Mame, 1962, 110 pp.

Présentation et récit de la vie de sainte Thérèse d'Avila.

Collection « Petite planète »

Vincent MONTEIL: **Maroc.** — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1962, 192 pp.

Présentation abondamment illustrée du pays marocain.

Vedettes 1962. 4^e édition. — Montréal (6235B est, rue Jarry), Société nouvelle de Publicité, 1962, 340 pp.

Le sous-titre de cet ouvrage (*Who's who* en français) en indique la nature. Il s'agit d'un recueil contenant la biographie de personnages connus dans le milieu canadien-français. Très utile à tous ceux qui ont à inviter ou à présenter un conférencier pour leurs œuvres.

Marcel COLIN, F. M.: **Personnages bibliques.** — Château-Richer, Québec (7141, rue Royale), Editions Marie-Médiatrice, 1962, 184 pp.

Recueil de méditations. L'A. y présente, dans des personnages bibliques, des attitudes à imiter ou à éviter; des faiblesses, des exigences pleines d'enseignement.

E. MEYER: **Autour de la Confession d'Augsbourg avec mes amis protestants.** — Lyon (177, avenue Félix-Faure), Emmanuel Vitte, 1962, 114 pp.

L'A. a eu de longs entretiens avec des protestants, non pas tant des discussions que des échanges loyaux au cours desquels il ne s'agissait que de se comprendre et de se faire comprendre. En écrivant ces lignes, il n'a d'autre but que de « témoigner de la possibilité comme de l'efficacité de communications qu'il serait si souhaitable de voir se multiplier entre les membres de bonne volonté des deux confessions ». Sujets traités: justification et sanctification, les saints, les œuvres méritoires, les images, le péché et la pénitence, la sainte Mère de Jésus-Christ, l'Eglise du Christ.

EN COLLABORATION: **Au rythme de l'Eglise.** — Montréal (3827, rue Saint-Hubert), l'Action catholique canadienne, 1962, 96 pp.

A l'occasion du Concile, l'Action catholique canadienne présente des thèmes d'étude et de réflexion sur l'Eglise, ainsi qu'une série de prières pour l'Eglise. Quatre chapitres à signaler: la mission de l'Eglise, le II^e Concile du Vatican, la communauté paroissiale dans le mystère de l'Eglise, l'apostolat des laïcs.

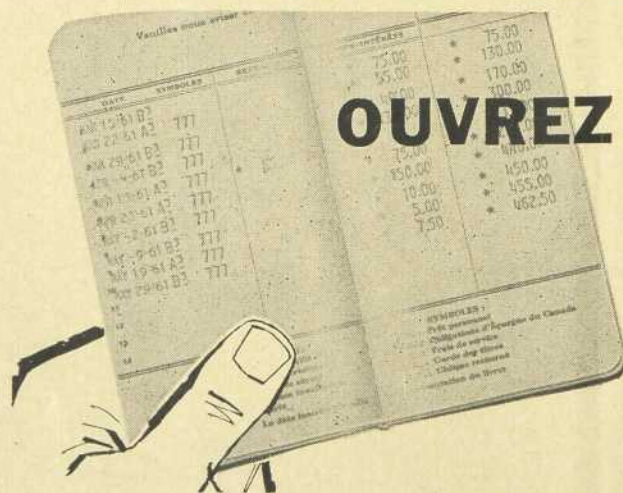
Collection « Sources de spiritualité »

L.-J. CALLENS, O. P.: **Le Mystère de notre intimité avec Dieu.** Tomes I et II. — Paris (17, rue Cassette), Editions Alsatia, 1961, 70 et 84 pp.

Premiers fascicules d'une nouvelle collection. L'A. y traite des questions suivantes: En quoi consiste l'intimité divine? Pour quels motifs ne se réalise-t-elle pas dans nos vies? Comment vivre concrètement, dans nos existences quotidiennes, le mystère de l'intimité divine? Etc.

A. FLURY: **Lettres à Christine.** — Mulhouse, Editions Salvator, 1961, 80 pp.

Examen des malentendus et des difficultés qui séparent catholiques et protestants à la veille du Concile: la Papauté, la confession, la messe, le culte de la Vierge, etc.



OUVREZ UN COMPTE D'ÉPARGNE

à

LA BANQUE D'ÉPARGNE

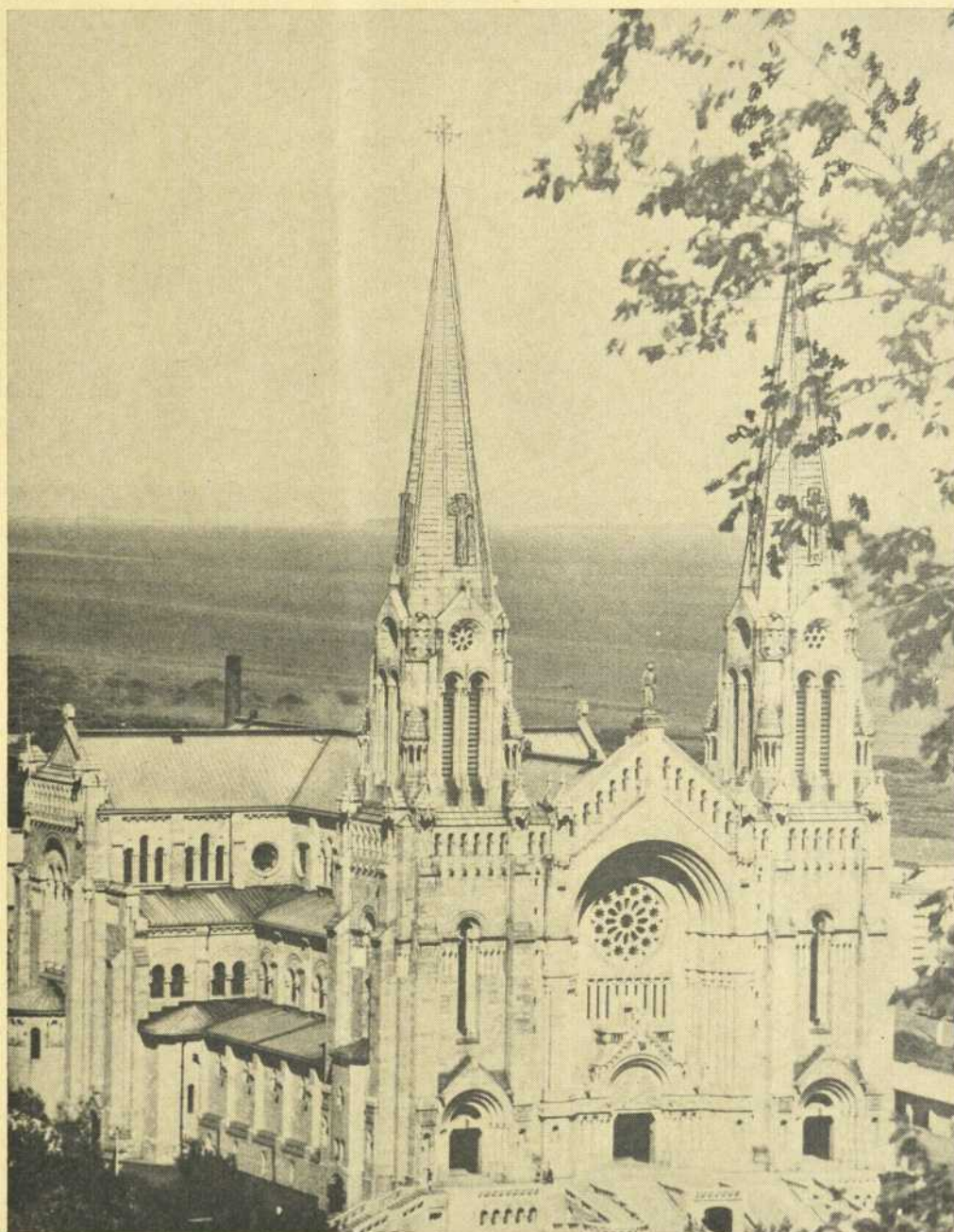
La Banque aux heures pratiques
OUVERTE LE JOUR DE 10 À 3 H. - LE SOIR DE 7 À 8 H.

Plus de 50 succursales dans le district de Montréal

Nos meilleurs voeux de succès au Concile

LES

PÈRES RÉDEMPTORISTES



Sainte-Anne-de-Beaupré

marabout *actualité*



Une collection de véritables livres d'art dignes des plus luxueuses bibliothèques. Les chefs-d'œuvre de la littérature illustrés par les plus grands dessinateurs.



Des volumes de luxe vendus au prix des "Géant" triples!
(Prix suggéré : \$ 1,50)

GÉANT ILLUSTRÉS

Fort du prodigieux succès, au Canada comme ailleurs, de la collection Marabout Université et de son influence croissante sur l'édition française en général, Marabout vous présente une collection de volumes prestigieux, illustrés par les plus grands maîtres du genre : Grandville, Gustave Doré, Gavarni, Daumier, etc...

Cette collection réunira les chefs-d'œuvre de la littérature qui furent illustrés avec le plus de génie, à commencer par : "Les fables" de La Fontaine; "Gargantua et Pantagruel" de Rabelais; "La Divine Comédie" de Dante; "Don Quichotte" de Cervantès; "L'Illiade et l'Odyssee" d'Homère; "Les Mille et Une nuits".... Une fois de plus, Marabout se porte résolument à l'avant-garde du progrès et de la diffusion de la culture, tout en triomphant dans sa lutte contre les livres chers !

Distributeur général pour les Amériques : D. KASAN - 226, Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.

